

ÉDITION 2024



LE PANORAMA DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES



COOP FR
LES ENTREPRISES
COOPÉRATIVES

ÉDITO par Jérôme Saddier, président de Coop FR	3
1. LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE	4
HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FOND D'INFLATION ET STABILITÉ DE L'EMPLOI	5
FOCUS - Une dynamique de l'emploi coopératif entre 2020 et 2022	7
DANS TOUS LES CHAMPS DE L'ÉCONOMIE, Y COMPRIS LES PLUS CONCURRENTIELS	8
LES 100 PREMIÈRES ENTREPRISES COOPÉRATIVES LEADERS SUR LEURS MARCHÉS	9
ANALYSE SECTORIELLE :	
LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE RÉELLE	10
Agriculture, agro-alimentaire et pêche	10
Secteur bancaire	12
FOCUS - Les banques coopératives activent le nerf de la transition	13
Commerce de détail	14
FOCUS - Commerce Coopératif et Associé : croissance économique et maintien de l'emploi	15
Services et production	17
Bâtiment, transports et services à la personne	19
Immobilier et logement	20
Education populaire	21
2. LA « RAISON D'ÊTRE » COOPÉRATIVE : SON SOCIÉTARIAT ET SON MODÈLE ÉCONOMIQUE	22
LES 7 PRINCIPES COOPÉRATIFS	23
UN SOCIÉTARIAT DIFFÉRENT SELON LE PROJET D'ENTREPRISE	24
Les coopératives d'entreprises	24
Les coopératives d'usagers	26
Les coopératives de salariés	28
Les coopératives multisociétariales	28
Les banques coopératives	28
LE MODÈLE ÉCONOMIQUE COOPÉRATIF	30
Un capital social au service du projet collectif	30
FOCUS - Coopératives et entreprises de l'ESS, des modèles solides et résilients	32
Les coopératives, des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)	33
LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES FRANÇAISES - CHIFFRES 2022	35
3. L'EMPREINTE TERRITORIALE DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES	36
FOCUS - Ruralité : la coopération est dans le pré	37
4. LA COOPÉRATION, UNE FORCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE MONDIALE	40
Trois millions d'entreprises, 10% de la population active	40
FOCUS - Les entreprises coopératives reconnues au niveau international	41
5. COOP FR, LA VOIX DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES FRANÇAISES	42
Méthodologie	43
Crédits	43

" L'ANNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES EN 2025 EST UNE CHANCE DE DIRE ET FAIRE VALOIR LA SPÉCIFICITÉ DE NOS MODÈLES COOPÉRATIFS POUR FAIRE FACE AUX TENSIONS SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES DU XXI^E SIÈCLE. "

L'année 2025 sera l'Année internationale des coopératives et cela constitue pour notre mouvement coopératif, si nous savons nous en saisir collectivement, une chance. La chance de dire et faire valoir la spécificité de nos modèles coopératifs à l'heure où nos systèmes économiques cherchent de nouvelles façons de produire et répartir la richesse pour faire face aux tensions sociales et écologiques du XXI^e siècle. Car oui, les coopératives, dans leur diversité, sont une force. Le chiffre d'affaires cumulé de nos 22 410 coopératives françaises est de 381 milliards d'euros en 2022. De nombreuses entreprises coopératives sont leaders sur des marchés concurrentiels. Elles représentent 40% du chiffre d'affaires de l'agro-alimentaire, 30% du commerce de détail, plus de 60% de la banque de dépôt.

Cette présence économique est de plus fortement territorialisée du fait de la raison d'être de nos entreprises, de leur sociétariat et de leurs modèles économiques. 77% des sièges sociaux des 100 plus grandes coopératives sont en région. Leur maillage territorial s'étend des quartiers urbains jusqu'aux zones rurales où elles contribuent à leur revitalisation et participent à la vie locale.

Les Nations Unies, en faisant de 2025 l'Année internationale des coopératives, nous donne l'opportunité de mieux nous faire connaître autour de la position commune que nous construisons au sein de Coop FR. Ce chemin s'ouvre avec la publication de notre état des lieux bisannuel, le *Panorama 2024 des entreprises coopératives*. Nous vous en souhaitons bonne lecture.



Jérôme Saddier
et **Bastien Sibille**,
Président et
Secrétaire général
de Coop FR

1.

LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE



22 410
entreprises
coopératives



381
milliards d'euros
de chiffre d'affaires



31 millions
de sociétaires



1,3 million
de salariés



4,8% de
l'emploi salarié en
France

Dans le contexte exceptionnel de l'année 2022, marqué tant par la reprise économique que par une progression très forte de l'inflation, les entreprises coopératives se présentent une nouvelle fois comme des actrices incontournables de l'économie française.

Au nombre de 22 410 entreprises, elles emploient 1,3 million de salariés et génèrent un chiffre d'affaires total de 381 milliards d'euros.

"HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE +15,5% EN DEUX ANS !"

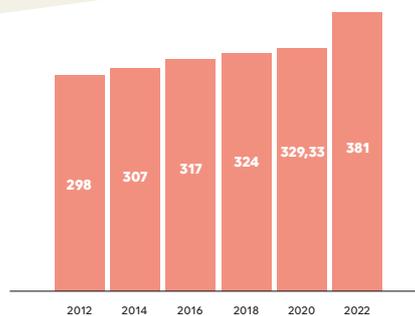
HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FOND D'INFLATION ET STABILITÉ DE L'EMPLOI

Les entreprises coopératives françaises et leurs filiales ont généré un chiffre d'affaires total de 381 milliards d'euros en 2022, un record historique.

Entre 2020 et 2022, le chiffre d'affaires de la coopération bondit de 15,5%, très largement porté par le secteur des coopératives de commerçants et celui des coopératives bancaires dans un contexte marqué par une inflation exceptionnelle à la suite de la reprise économique post-crise sanitaire.

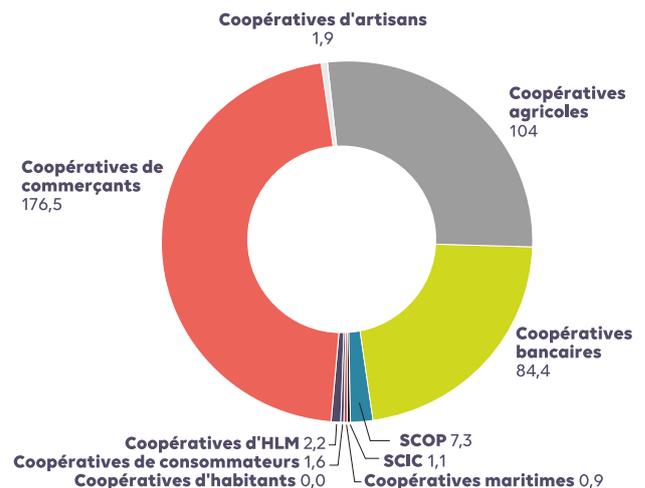
Les coopératives de commerçants, bancaires et agricoles font partie des plus importantes familles en termes de chiffre d'affaires. [Graphique 2] Leur poids économique influe fortement sur les évolutions moyennes des activités du champ coopératif. Entre 2020 et 2022, les coopératives de commerçants ont augmenté leur chiffre d'affaires de 13,1%, carburant compris (+20,5 milliards d'euros). Les banques coopératives voient quant à elles leur chiffre d'affaires progresser de 14% sur la même période (+10,4 milliards d'euros) et les coopératives agricoles connaissent une hausse de 19,9% (+17,4 milliards d'euros). L'évolution des activités au sein de ces trois modèles coopératifs détermine ainsi 90% de l'augmentation du chiffre d'affaires observée sur l'ensemble de la coopération.

Le volume d'activités des autres modèles progresse tout autant, voire plus, avec une dynamique générale très positive sur certains secteurs.



Graphique 1.
Évolution du chiffre d'affaires sur 10 ans dans les coopératives françaises et leurs filiales (en milliards d'euros)

Source : Coop FR, d'après enquête auprès des fédérations de coopératives (données 2022)

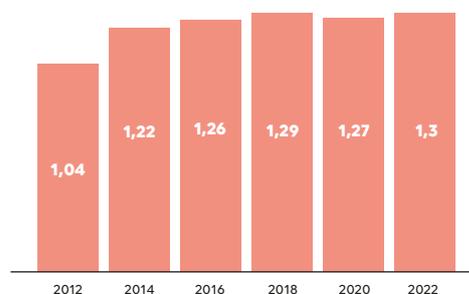


Graphique 2.
Répartition des différentes familles coopératives selon le chiffre d'affaires (en milliards d'euros)

Source : Coop FR, d'après enquête auprès des fédérations de coopératives (données 2022)

Autre marqueur significatif de l'importance que représente la coopération dans l'économie française, le volume d'emplois portés par les coopératives, leurs filiales et entreprises associées s'élève à 1,3 million en 2022. Depuis 2020, ces emplois ont augmenté de 1,7%, accompagnant ainsi (dans une moindre mesure) la hausse du chiffre d'affaires global. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique de « rééquilibrage » des emplois perdus entre 2018 et 2020 (-1,8%) [Graphique 3], du fait de la crise sanitaire, et observable également dans d'autres champs de l'économie. Les dernières données de l'URSSAF sur la période 2020-2022, concernant le seul périmètre statutaire des coopératives (ou « cœur coopératif ») démontrent également cette tendance (Cf. Focus).

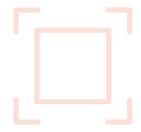
Loin de se contenter d'un « rattrapage » économique, les dernières données montrent un développement significatif des activités des entreprises coopératives qui n'ont jamais compté autant d'emplois qu'aujourd'hui.



Graphique 3.
Évolution du volume d'emplois (en millions) dans les entreprises coopératives entre 2012 et 2022

Source : Coop FR, d'après enquête auprès des fédérations de coopératives (données 2022)

**"AVEC 1,3 MILLION DE SALARIÉS,
LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES
N'ONT JAMAIS COMPTÉ AUTANT
D'EMPLOIS QU'AUJOURD'HUI."**

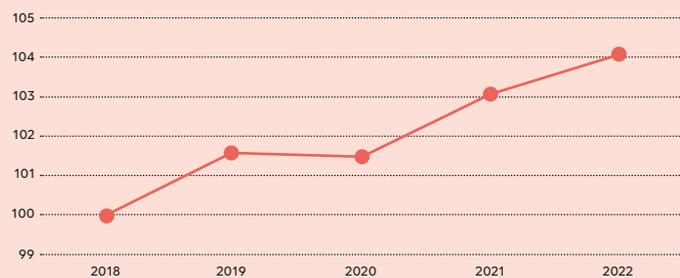


UNE DYNAMIQUE DE L'EMPLOI COOPÉRATIF ENTRE 2020 ET 2022

L'ANALYSE DES DONNÉES DE L'URSSAF INDIQUE UN FAIBLE IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES COOPÉRATIVES RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE (HORS FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES).

Alors que dans le reste de l'économie privée (hors économie sociale et solidaire) l'emploi diminue de -1,6% entre fin 2019 et fin 2020, **il reste stable dans les coopératives** sur la même période : hors filiales et entreprises associées, l'emploi diminue très légèrement, de 0,1% entre 2019 et 2020. Cela témoigne de **la capacité de résistance des entreprises coopératives face à la crise**, positionnées sur des secteurs « *en première ligne* » (alimentation, transport, etc.), alors que leur trésorerie se trouvait fortement touchée par les mesures de restrictions sanitaires.¹

Depuis 2020, l'évolution des emplois coopératifs est marquée par une dynamique particulièrement favorable. Entre 2020 et 2022, **les coopératives ont ainsi gagné 4 000 emplois**, correspondant à une croissance de +2,5% en 2 ans. Cette évolution s'explique dans le cadre d'un contexte de reprise qui concerne l'ensemble de l'économie. Le volume d'emplois du « *cœur coopératif* » en 2022 excède désormais celui de 2019, avant la crise. Cette dynamique de l'emploi coopératif est fortement déterminée par certains secteurs d'activités en particulier. C'est le cas du **commerce**, où les emplois des coopératives ont augmenté de 3,2% entre 2020 et 2022 (+743 emplois), suivant le dynamisme du commerce coopératif et de la coopération agricole sur la période, en particulier pour l'année 2021. Dans les **activités d'action sociale** (comprenant notamment l'aide à domicile, la petite enfance, et l'insertion socio-professionnelle), les emplois augmentent de 20,7% (+714 emplois) sur 2 ans. Les **activités immobilières** coopératives, principalement représentées par les coopératives HLM, connaissent quant à elles une augmentation de 32% de leurs emplois (+711) durant la même période, et particulièrement marquée sur l'année 2021 dans un contexte de restructuration du mouvement HLM à la suite de la loi ELAN.



Évolution de l'emploi dans les coopératives entre 2018 et 2022 en indice base 100 2018

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2018-2022
Champ : ensemble des emplois coopératifs relevant du régime général de la sécurité sociale, hors apprentis

Autre secteur influençant la croissance moyenne des emplois coopératifs, les **activités juridiques, de conseil et d'ingénierie**, où les sociétés coopératives et participatives (Scop) et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) sont fortement présentes, voient leurs emplois augmenter de 9,5% (+677 emplois).

Dans d'autres secteurs d'activités, les emplois connaissent **une baisse significative**, sans toutefois inverser la tendance générale de création d'emplois et de développement des activités dans les coopératives. C'est le cas de **certaines branches de l'industrie** comme l'industrie du bois et du papier, l'industrie chimique, de l'habillement ou encore de la fabrication de machine et de matériel de transport. Ces activités représentent cependant un volume modeste de pertes d'emploi dans l'ensemble de la coopération (173 au total sur 2 ans). C'est surtout dans le secteur financier, qui comprend pour l'essentiel les grandes banques coopératives, que les emplois diminuent le plus en volume. Avec 1 015 emplois en moins, les coopératives du secteur perdent 1,2% de leurs emplois.

1. Coop FR, « Les entreprises coopératives à l'heure de la crise », 2022.

N.B. Les données sont issues des bases de données de l'URSSAF et concernent le périmètre statutaire des coopératives du régime général de la sécurité sociale. Ne sont donc pas pris en compte les données des filiales et des entreprises adhérentes, ni celles des coopératives relevant du régime agricole (données de la MSA).

DANS TOUS LES CHAMPS DE L'ÉCONOMIE, Y COMPRIS LES PLUS CONCURRENTIELS

Les entreprises coopératives sont présentes dans tous les champs de l'économie, voire sur des marchés très concurrentiels. Le modèle coopératif couvre de nombreux secteurs d'activité : agricole et agroalimentaire, commerce, banque, industrie, artisanat, services, logement...

En France, comme au niveau mondial, les trois secteurs phares où performent les coopératives sont : le commerce, l'agro-alimentaire et l'agriculture, la banque. Néanmoins, la France a la particularité de couvrir tous les secteurs d'activité par la variété de ses modèles coopératifs.

AU SEIN DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE,

les entreprises coopératives représentent :



40% du chiffre d'affaires de l'agro-alimentaire



30% du commerce de détail



Plus de 60% de la banque de dépôt

LA COOPÉRATIVE EST UNE ENTREPRISE SOUS FORME SA, SARL, SAS, ETC. QUI PEUT, SELON L'ALINÉA 2 DE L'ARTICLE 1^{ER} DE LA LOI-CADRE DE 1947 PORTANT STATUT DE LA COOPÉRATION, EXERCER "SON ACTIVITÉ DANS TOUTES LES BRANCHES DE L'ACTIVITÉ HUMAINE".

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES SONT PRÉSENTES DANS TOUS LES SECTEURS PROFESSIONNELS,

Y COMPRIS LES PLUS INATTENDUS ! Avocats, notaires, médecins, plateformes numériques, concepteurs de jeux vidéo, conseiller funéraire, musicien au sein d'un orchestre de chambre ou détective privé... tous les métiers peuvent être pratiqués en coopérative.



LES 100 PREMIÈRES ENTREPRISES COOPÉRATIVES LEADERS SUR LEURS MARCHÉS

Le chiffre d'affaires des 100 premières coopératives de France en 2022 atteint 286 milliards d'euros, soit une augmentation de 12% en deux ans. L'emploi est stable avec près de 915 000 salariés (+0,3% par rapport à 2020). Le sociétariat continue sa croissance, pour l'essentiel du côté des banques (+1 million).



286 milliards d'euros
de chiffre d'affaires (+12%)



914 747
salariés (+0,3%)



30,8 millions
de sociétaires (+4,7%)



53 ans
d'ancienneté moyenne



77% des sièges sociaux
sont en région
(hors Ile-de-France).

LE SAVIEZ-VOUS ?

VOS ENSEIGNES ET MARQUES PRÉFÉRÉES

SONT COOPÉRATIVES ! Les entreprises coopératives sont partout, vous les connaissez bien !

Vous les côtoyez tous les jours ou vous en consommez les produits. La plupart font partie du Top 100 des entreprises coopératives françaises. Sucre Daddy, Francine, Yoplait, Intersport, Système U, KRYS ou encore JouéClub...

Plus de 300 marques enseignes du quotidien connues et reconnues par les Français sont coopératives !



ILS SONT LEADERS SUR LEUR MARCHÉ



- **SODIALAL**, première coopérative laitière avec les marques Candia, Entremont, Yoplait
- **E. LECLERC**, première enseigne de distribution alimentaire en France
- **ORPI**, N°1 des agences immobilières, avec un réseau de 1350 agences partout en France
- **BIOCOOP**, premier réseau de magasins bio en France avec 765 points de vente en 2022
- **GROUPE UP**, N°3 mondial sur le marché des titres de paiement à vocation sociale et culturelle
- **ACOME**, leader européen de câbles automobiles et fibre optique
- **COOP ATLANTIQUE**, avec près de 200 magasins de proximité, dont 7 sous enseigne U
- **ORCAB**, 5^e groupement national de négoce multi-spécialiste, matériaux de construction et rénovation pour les artisans

> Téléchargez le Top 100 des entreprises coopératives, édition 2024 sur www.entreprises.coop/des-chiffres-qui-pesent

ANALYSE SECTORIELLE LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE RÉELLE



2100
coopératives
agricoles
(hors Cuma)

11262
coopératives
d'utilisation de
matériel agricole
(Cuma)

200 000
salariés dans la
coopération agricole

82% des
agriculteurs et
agricultrices sont
adhérents d'une
coopérative

104 milliards
d'euros de chiffre
d'affaires en 2022

AGRICULTURE, AGRO-ALIMENTAIRE ET PÊCHE

La coopération représente un pilier de l'organisation de la production alimentaire en France.

Les coopératives agricoles sont à 93% des TPE et des PME. Parmi l'ensemble des agriculteurs et agricultrices, 82% sont associés coopérateurs d'une coopérative d'approvisionnement, collecte, commercialisation ou transformation. Les coopératives sont donc implantées dans l'ensemble des filières agricoles et d'élevage au sein desquelles elles jouent un rôle structurant. Dans la filière céréalière, les coopératives collectent et commercialisent ainsi 70% de la production française. Sur la filière laitière, elles représentent plus de la moitié du lait de vache collecté et 45% de la commercialisation. 40% de la production nationale vinicole dont Cognac est coopérative. La filière aviculture, bétail et viande génère un chiffre d'affaires de 5,4 milliards d'euros.

En 2022, on compte **2 100 coopératives agricoles** (d'approvisionnement et de collecte) et **11 262 coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma)** qui agissent

comme autant de structures de proximité permettant à leurs adhérents agriculteurs de mutualiser leurs ressources afin de faciliter le développement de leurs activités. Ensemble, elles réalisent en 2022 un chiffre d'affaires cumulé de 104 milliards d'euros.

Ces dynamiques restent contrastées et incertaines. Avec l'augmentation du prix de l'énergie, les filières animalières (et laitière en particulier) devraient connaître une baisse de leur production. Du fait de l'inflation, la consommation alimentaire des ménages s'est également réduite et se tourne de moins en moins vers les produits de la filière biologique. Enfin, les agriculteurs se trouvent de plus en plus confrontés à l'intensification des aléas climatiques et notamment des épisodes de sécheresses, dus au réchauffement climatique.

Les coopératives agricoles emploient aujourd'hui **près de 200 000 salariés** (dont 5 500 au sein des Cuma). Ces emplois connaissent une croissance importante entre 2020 et 2022 : ils augmentent ainsi de 11,1% dans les coopératives d'approvisionnement et de collecte, soit 10 000 emplois supplémentaires en 2 ans. Dans les Cuma, cette hausse est encore plus forte et s'établit à 14,4% sur la même période (+700 emplois). Pourtant le nombre des coopératives agricoles est en baisse : on en compte 4,5% de moins entre 2020 et 2022 pour les coopératives de collecte et d'approvisionnement, et 2,2% de moins parmi les Cuma.



Cette évolution est consécutive de la reprise des activités économiques et de l'augmentation de la demande nationale et internationale après la fin des mesures de restrictions sanitaires au plus fort de la pandémie de COVID-19.

Si cette augmentation du chiffre d'affaires traduit une croissance importante des volumes de production pour retrouver leur niveau d'avant crise, elle est également alimentée par une augmentation en valeur du prix des biens produits, du fait de cette même reprise. En 2022, les perturbations économiques mondiales engendrées par la guerre en Ukraine ont considérablement nourri ce phénomène inflationniste sur de nombreuses filières agricoles, à commencer par la filière céréalière, comme en témoigne le top 100 des coopératives françaises.

Avec la baisse tendancielle du nombre d'exploitants agricoles et les difficultés économiques rencontrées sur de nombreuses filières ces deux dernières années, les mouvements de fusion entre coopératives se poursuivent et se traduisent par une baisse du nombre de coopératives malgré un chiffre d'affaires et des emplois en forte progression. Ces regroupements leur permettent de se maintenir plus facilement sur leur marché et de continuer à se développer.



Le secteur alimentaire couvre également la pêche, dont la coopération préserve le caractère artisanal. Ainsi, **66 coopératives maritimes** participent à la structuration et au développement de la pêche artisanale. Elles se distinguent selon plusieurs modèles : les coopératives d'avitaillement qui permettent aux pêcheurs de s'équiper à de meilleurs prix en matériel de pêche et en carburant, les coopératives d'armement et de gestion qui facilitent l'accès des jeunes pêcheurs à la propriété de leur navire et assurent des tâches de gestion comptable, ainsi que les organisations de producteurs (OP), également de statut coopératif, qui permettent de mettre plus facilement en œuvre les normes de régulation du marché (quotas de pêche, traçabilité des produits, etc.), tout en s'assurant de la rentabilité économique des pêcheries artisanales.



La coopération maritime représente un écosystème intégré de services aux

producteurs qui comprend également de nombreuses filiales, tels que les magasins de matériel de pêche de l'enseigne Comptoirs de la mer, adossés à des coopératives d'avitaillement, des sociétés d'assurances mutualistes pour les pêcheurs, des sociétés d'études, des distributeurs de carburant (dont Ysblue, détenue par la fédération de la Coopération maritime). Cet écosystème représente aujourd'hui 88 entreprises (dont 66 coopératives et 19 filiales), 820 emplois et un chiffre d'affaires total de 888 millions d'euros.



- INTERVIEW

Dominique Chargé
président de La Coopération Agricole

« Le modèle coopératif peut prendre en charge la restauration de notre souveraineté alimentaire »

Face aux énormes défis qui sont posés au monde agricole (souveraineté alimentaire, transition écologique, fournir une alimentation de qualité à tous, renouer le lien entre producteurs et consommateurs, rendre attractifs nos métiers...), je suis persuadé que les coopératives ont tous les atouts en main pour apporter des réponses pertinentes. C'est le modèle économique qui peut prendre en charge la restauration de notre souveraineté alimentaire tout en s'adaptant aux changements climatiques et à ses conséquences. Les importations sont un non-sens à la fois d'un point de vue économique et social mais aussi d'un point de vue écologique. Il faut donc réinvestir dans certaines productions, travailler sur l'acceptabilité sociale de nos pratiques et agir pour anticiper les risques climatiques, économiques et les difficultés d'accès à l'eau. Il y a sur toutes ces questions énormément d'expériences et d'innovations dans les coopératives !



> Retrouvez l'intégralité de cette interview sur www.entreprises.coop/temoignages



66 coopératives
maritimes et 19 filiales
820 emplois
880 millions d'euros
de chiffre d'affaires

SECTEUR BANCAIRE

Dans le secteur bancaire, la coopération s'impose dans le top 6 des plus grands groupes français. Le groupe **Crédit Agricole**, le groupe **BPCE, Banque Populaire** (incluant le **Crédit Coopératif**) – **Caisse d'Épargne**, et le groupe **Crédit Mutuel** réalisent ensemble un produit net bancaire de 84,4 milliards d'euros. C'est la moitié du produit net des 6 premiers groupes bancaires de France. Elles se structurent historiquement autour d'un réseau décentralisé de caisses coopératives régionales et locales, qui les distinguent des autres groupes bancaires par une forte implantation locale, sur une grande diversité de territoires, ruraux comme urbains (Cf. Focus). Leurs **86 caisses régionales** fédèrent ainsi 4392 caisses locales et disposent d'un réseau de 17 434 agences locales.

L'évolution du volume d'activités des banques coopératives est toutefois particulièrement importante entre 2020 et 2022. Leur produit net bancaire augmente ainsi de 13,9% sur deux ans, notamment grâce aux activités de banque de détail et de l'augmentation des encours de crédits, conséquence de la reprise des activités économiques et de leur implication sur les territoires.



3 groupes
coopératifs

86
coopératives
bancaires
régionales

4 400
caisses locales

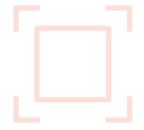
328 400
salariés

84,4 milliards
d'euros de produit
net bancaire



Les banques coopératives emploient 328 400 salariés, un quart des emplois coopératifs.

Ces emplois sont en légère hausse de 0,9% entre 2020 et 2022, soit une dynamique contrastant avec l'évolution à la baisse des emplois de la coopération bancaire entre 2018 et 2020. Le nombre d'agences continue pourtant de diminuer, de 7,9% entre 2020 et 2022, dans le cadre d'un processus de restructuration et d'optimisation de l'implantation territoriale des réseaux bancaires coopératifs. Se distinguant par leur ancrage fort dans les territoires, en réponse aux besoins locaux des acteurs économiques et des particuliers, les banques coopératives doivent en effet faire face à la baisse de fréquentation des agences alors qu'elles poursuivent le développement de leurs services numériques dans un contexte fortement concurrentiel.



LES BANQUES COOPÉRATIVES ACTIVENT LE NERF DE LA TRANSITION

L'ENJEU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE IMPLIQUE UNE VOLONTÉ POLITIQUE, MAIS AUSSI... DES FINANCEMENTS. LES BANQUES COOPÉRATIVES JOUENT LÀ UN RÔLE MAJEUR POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ PIONNIÈRES.

À l'écoute

Si la transition écologique a vite été perçue par les banques coopératives comme une priorité, c'est justement parce qu'elles sont coopératives. Lorsque les associés-clients de la banque sont les acteurs du terrain, leurs besoins, leurs projets et leurs engagements, que ce soient dans les domaines de l'énergie renouvelable ou de l'éco-industrie, du bio, de la rénovation énergétique ou de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, s'interconnectent vite. Il suffit aux banques d'être à l'écoute de leurs clients sociétaires et des fédérations ou organisations professionnelles auxquelles ils adhèrent. Pour cela rien ne vaut **une organisation démocratique et décentralisée** comme le sont toutes les banques coopératives.

Petites initiatives et grandes solutions

Et le sujet est de plus en plus souvent mis sur la table du banquier ! Les Banques Populaires affichent ainsi en 2022 une augmentation de 32 % en deux ans de leurs financements pour la transition. Au Crédit Mutuel, ils ont également augmenté de manière significative (+22 % de 2021 à 2022). Dans la même optique, les Caisses d'Épargne se sont engagées à accélérer les financements de projets vertueux en renforçant la dynamique des prêts à impact et viennent de présenter pour cela leur premier baromètre de la transition écologique. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a été pionnière en créant la Banque de la Transition Énergétique en 2020. Avec 6 000 projets soutenus dans cette région en 3 ans, il s'agit, selon les mots de son directeur, de « **montrer que c'est par des petites initiatives locales qu'on arrivera à trouver de grandes solutions.** »

Les outils mis en œuvre sont issus de la panoplie classique du banquier, mais ils ciblent des effets directs en matière de soutien à la transition : tarif préférentiel sur les crédits durables, crédit-bail mobilité durable, prêt agricole, prêt à impact, prêt Rénov'énergie ou premier fonds français de capital-investissement 100% dédié à l'agriculture biologique.

Écologique et sociale

La transition n'est pas pensée seulement en termes restreints (environnemental ou énergétique). Comme l'affiche le Crédit Coopératif, il s'agit d'accélérer les transitions (au pluriel) « *environnementales et sociales* » ! Au Crédit Agricole, aux deux priorités du climat et de l'environnement, et des transitions agricole et agroalimentaire, s'ajoute une troisième qu'est la cohésion sociale : « **Les questions de développement des territoires et d'inclusion sont cruciales.** » La Caisse d'Épargne île-de-France, Partenaire Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, finance le village des Athlètes à Saint-Ouen qui prévoit, en « *phase héritage* », la reconversion innovante et vertueuse des logements accueillant les 3 000 athlètes en 650 logements familiaux, bureaux et commerces ainsi qu'une forêt urbaine de 3 000 m². En signant une convention avec d'autres acteurs coopératifs, le Crédit Coopératif s'appuie « *sur la force de [son] modèle coopératif pour contribuer à une économie plus durable, plus solidaire et plus inclusive et pour accompagner les transitions sociales et environnementales.* » La formule en forme de credo résume clairement les stratégies des banques coopératives françaises.

COMMERCE DE DÉTAIL

Les activités commerciales en France s'appuient fortement sur d'importantes coopératives et groupements d'entreprises qui se sont associées dans le but de mutualiser leurs moyens et expertises afin de se développer plus facilement sur des secteurs et des marchés très concurrentiels.

Cela peut concerner la centralisation et la mutualisation des achats, la gestion collective d'une enseigne ou d'une marque, la mutualisation des outils logistiques et informatiques, etc. On compte aujourd'hui **104 coopératives de commerçants** regroupant un total de **50 881 points de vente**. Ces coopératives et leurs entreprises associées portent au total **600 770 emplois**, dont 42 498 au sein des seules coopératives, ce qui représente près de la moitié des emplois portés par la coopération. On y retrouve en effet des enseignes nationales voire internationales de la grande distribution telles qu'E. Leclerc et Système U, mais également des activités particulièrement structurantes sur leurs filières et secteurs telles que les coopératives de pharmaciens (Giphar, Wellcoop, Giropharm), des coopératives de vente de matériaux de construction et de bricolage (Bigmat, Gedex, GIF), d'articles de sport (Intersport, Sport 2000) ou encore des coopératives d'opticiens (AtoI, Krys, Optic 2000).



104
coopératives
de commerçants

50 881
points de vente

600 770
emplois

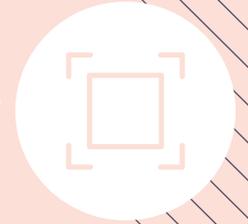
176,5
milliards d'euros
de chiffre d'affaires

En 2022, le chiffre d'affaires des coopératives de commerçants s'élève à 176,5 milliards d'euros, en très forte augmentation de 13,1% par rapport à 2020. Cette progression est notamment soutenue par la grande distribution, mais aussi par le secteur du tourisme et de la restauration, les grandes enseignes du commerce d'articles de sports ou de bricolage (dont l'évolution du chiffre d'affaires dépasse les 30% en 2 ans pour certains groupements) ou encore les coopératives d'opticiens. Ces activités, qui avaient été fortement touchées en 2020 du fait des restrictions sanitaires, connaissent donc depuis une très forte reprise.

Les coopératives de commerçants ont renforcé leur position sur leurs marchés. Le nombre d'entreprises associées augmente de 6,8% entre 2020 et 2022 et celui des points de vente de 1,3%, soit 644 magasins en plus en 2 ans. Signe de l'attractivité et d'un fort dynamisme du commerce coopératif et associé en période de crise, les coopératives et groupement prévoient en 2023 l'ouverture de 750 adresses supplémentaires et plusieurs reprises d'enseignes (Go Sport, La Grande Récré, Casino...) par de grandes coopératives et groupements impacteront à la hausse les résultats. (Cf. Focus)



À l'instar des coopératives agricoles et maritimes, cette augmentation du chiffre d'affaires est liée à l'inflation exceptionnelle de 2022 qui renchérit les prix de l'ensemble des biens de consommation, dans le commerce de gros, comme de détail. Avec l'augmentation du prix du carburant et de celui des biens alimentaires, les activités des enseignes de la grande distribution ont ainsi fortement contribué au chiffre d'affaires des coopératives et groupements d'associés : E. Leclerc et Système U représentent ainsi à eux deux plus de 57% de la hausse du chiffre d'affaires total du commerce coopératif et associé (carburant compris).



COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ : CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET MAINTIEN DE L'EMPLOI

LEADER DU COMMERCE INDÉPENDANT EN FRANCE, LE COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ N'A CESSÉ DE PROGRESSER CES DERNIÈRES ANNÉES.

En 2022, ce modèle représentait 32,4 % du commerce de détail, dans plus de 30 secteurs d'activité. Le CCA pèse ainsi 6,7 % du PIB national, avec d'importants réseaux nationaux et internationaux (Intermarché*, Leclerc et Super U dans la distribution alimentaire, Intersport, Go Sport et Sport 2000 dans l'équipement sportif, Kryss et Atol les Opticiens dans l'optique, Gedimat et Bricomarché dans le bricolage, Point S dans l'entretien automobile, Orpi et L'Adresse dans l'immobilier, etc.)

« L'union fait la force »

Preuve de cette vitalité, plusieurs enseignes rassemblant des commerçants indépendants ont racheté dernièrement tout ou partie de l'activité de groupes de distribution. Dans le sport, ce fut la reprise de Go Sport par Intersport, le rachat de La Grande Récré par JouéClub, Casino par le groupement Intermarché-Auchan ou encore C10*, distributeur majeur de boissons en France, qui a repris La Cervoiserie. « *Les quatre reprises récentes peuvent tout à fait inspirer d'autres acteurs. Elles leur montrent à tous que c'est possible. Qu'une coopérative peut libérer suffisamment de trésorerie pour reprendre et relancer une enseigne succursaliste ou une enseigne de franchise* » selon la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (Franchise Magazine, octobre 2023).

Ce modèle peut avoir l'assise financière, avec une vision sur le long terme. Intersport, deuxième acteur de la distribution d'articles de sport avec 800 magasins), a déboursé 35 millions d'euros pour racheter Go Sport, tout en maintenant un bon nombre d'emplois (90 %). Le tribunal de commerce de Grenoble avait retenu « *l'offre la plus sécurisante* ». Après Go Sport, ce fut au tour de La Grande Récré d'être rachetée à hauteur de 50 millions d'euros par JouéClub, coopérative regroupant 283 magasins. JouéClub a pu **préserver la quasi-totalité des emplois directs ou indirects**, avec l'idée que ces deux enseignes demeurent indépendantes et conservent des positionnements de marque spécifiques. 2023 fut ainsi un excellent cru en matière de croissance économique et de maintien de l'emploi lors de ces reprises.

*Intermarché et C10 sont des groupements associés adhérents de la FCA mais n'ont pas adopté la forme coopérative



TÉMOIGNAGE -



« Les prix sont incroyables ici. Notre modèle est le seul en Europe à avoir des prix si bas ! »

LA LOUVE, UN SUPERMARCHÉ À PRIX JUSTES ET ACCESSIBLE À TOUS

La Louve est un supermarché coopératif et participatif qui a ouvert ses portes en 2016 à Paris. Une coopérative de consommateurs qui rassemble plus de 4 000 membres actifs qui y font leurs courses et qui participent à son fonctionnement.

Toutes les 4 semaines, les membres assurent bénévolement durant 3 heures consécutives les tâches indispensables et emploient collectivement quelques salariés pour coordonner l'ensemble. 100% des bénéfices sont réinvestis dans l'outil. Pour devenir membre, il faut y investir 100€, soit 10 parts. Les bénéficiaires de minimas sociaux, soit 10% des membres, peuvent ne prendre qu'une seule part. D'autres, soit 15%, paient en plusieurs fois. Ainsi, un quart des membres a de très faibles revenus. « *La Louve s'engage à rendre la coopérative accessible à tous, mais aussi à répondre aux besoins et aux choix alimentaires de chacun* » explique Tom Boothe, un des fondateurs.



Les marges plus faibles qu'ailleurs permettent de pratiquer des prix raisonnables sur une large gamme de produits qui est en évolution constante. Tout membre peut proposer des produits. « *On est majoritairement en bio, artisanal et local. On propose de tout mais aussi des produits haut-de gamme dignes de grandes épiceries fines, à des prix accessibles et dans un quartier populaire !* » Et de préciser : « *Notre modèle : un supermarché. C'est-à-dire un endroit où l'on peut faire l'intégralité de ses courses. Un modèle pragmatique et philosophique qui remplace le supermarché capitaliste du coin !* » La Louve est une solution complète qui fonctionne, et à prix justes.

> Retrouvez ce témoignage complet sur www.entreprises.coop/temoignages
En savoir plus : www.cooplalouve.fr

Les activités de commerce de détail comprennent également un autre modèle historique de coopératives, aujourd'hui en pleine évolution : celui des coopératives de consommateurs. On en compte aujourd'hui 70, réalisant un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros. Parmi les plus importantes coopératives on retrouve les Coopérateurs de Normandie-Picardie ainsi que Coop Atlantique, toutes deux dans le Top 100 des entreprises coopératives.



70 coopératives de consommateurs dont **30** coopératives issues du réseau Biocoop et **10** supermarchés coopératifs et participatifs (30 en projet)

1,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires

5 000 salariés



Depuis plusieurs années se développent aussi des supermarchés coopératifs

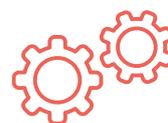
et participatifs dont le modèle repose sur l'implication bénévole de leurs clients-sociétaires dans leur gestion quotidienne comme de leur gouvernance. Elles représentent aujourd'hui 10 points de vente, 30 en projet et 25 000 coopérateurs. Cette nouvelle génération de coopératives tend à redonner du souffle au mouvement historique des coopératives de consommateurs, d'autant plus à un moment où l'inflation et la baisse de la consommation alimentaire pourrait représenter un obstacle à son développement. Avec 5 000 salariés en 2022, les emplois dans les coopératives de consommateurs progressent pourtant de 2,0% depuis 2020.

SERVICES ET PRODUCTION

Le modèle coopératif est un mode d'entreprendre et de développement économique qui se décline dans tous les secteurs, en fonction des besoins de ses sociétaires.

C'est notamment le cas des 2 606 Sociétés coopératives et participatives (Scop), appartenant à leurs salariés, et présentes dans les activités de services (38,5%), la construction (19,1%), l'industrie (13,5%), le commerce (8,9%), l'éducation, la santé et l'action sociale (6,5%) ou encore les activités culturelles et sportives (5,1%). Dans ces secteurs où elles ne sont pas majoritaires, les Scop² représentent une autre façon de produire des biens et des services, en fonction des besoins de leurs salariés et de

ceux de leurs territoires d'implantation. Elles comprennent d'importantes entreprises historiques telles qu'ACOME (leader européen dans la production de câbles électriques), l'Union Technique du Bâtiment (acteur majeur du second œuvre en Île-de-France) ou encore UpCoop (n°3 des titres de services en France) et génèrent un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros, en hausse de 8,1% entre 2020 et 2022. Les Scop et leurs filiales emploient 66 727 salariés, en hausse de 1,8% sur 2 ans.



81 500 salariés Scop-Scic y compris CAE

2 600 Scop **7,3** milliards d'euros de chiffre d'affaires

1 400 Scic **1,1** milliard d'euros de chiffre d'affaires

155 CAE



Bien que ce dynamisme des Scop soit inégal selon le secteur (l'industrie a fortement pâti de la crise du COVID), il témoigne cependant d'un attrait toujours plus important pour des modèles économiques plus robustes et stables et des aspirations d'une part croissante du salariat à un travail porteur de sens. Avec 300 créations d'entreprises entre 2020 et 2022, le nombre des coopératives de salariés augmente ainsi de 8,1% en 2 ans.

2. Observatoire national de l'ESS, *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*, Lefebvre Dalloz, 2023

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) se distinguent des autres modèles coopératifs par leur multi-sociétariat :

sont intégrés à leur gouvernance les salariés ou les producteurs a minima, mais aussi les usagers des services qu'elles mettent en œuvre, les entreprises ainsi que les acteurs publics qui participent au développement de leurs activités. On compte aujourd'hui **1 359 Scic en France**. Leur nombre est en hausse de 28,2% entre 2020 et 2022, avec 271 créations d'entreprises sur la période.

Avec les recompositions de l'organisation du travail et l'augmentation du travail indépendant, le besoin de sécurisation des parcours professionnels et entrepreneuriaux et de mutualisation des ressources entre indépendants a débouché au sein de la coopération sur le développement de nouveaux modèles, qu'illustrent bien **les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE)**.

Sous forme Scop, Scic ou coopérative dite « loi de 1947 », les CAE permettent aux entrepreneurs de bénéficier d'un contrat de salarié et des services mutualisés de gestion financière et administrative, tout en gardant leur autonomie dans le développement de leurs activités économiques. Ils ont vocation à devenir associés de la coopérative.

On compte aujourd'hui 155 CAE qui accompagnent **11 658 entrepreneurs**, parmi lesquels 6 502 disposent d'un contrat de travail à durée indéterminée (contrat d'entrepreneurs salariés associés – CESA) et 5 156 d'un accompagnement au démarrage de leur projet d'entreprise (contrat d'appui au projet d'entreprise – CAPE). Le nombre des CAE est stable depuis 2019 de même



Cette très forte évolution est significative de la capacité des Scic à incarner un modèle de

développement économique en phase avec les besoins des territoires et de la pluralité de leurs acteurs en jouant un rôle d'accélérateur des coopérations socio-économiques à l'échelle locale. Si on les retrouve, comme les Scop, dans tous les secteurs d'activités, elles sont plus présentes dans le commerce (13,7%), l'éducation, la santé et l'action sociale (11%), les activités culturelles et sportives (9,6%) et surtout, dans une grande diversité d'activités de services qui regroupent 41,1% d'entre elles. Les Scic et leurs filiales génèrent en 2022 un chiffre d'affaires de 1,1 milliards d'euros, en hausse de 36,2% sur 2 ans. Leurs 14 783 emplois connaissent eux aussi une très forte augmentation, de 45,8% entre 2020 et 2022.

que le nombre d'entrepreneurs, en légère augmentation (+1,4%) entre 2019 et 2022. Elles réalisent toutefois un chiffre d'affaires en augmentation de 10% sur la même période, avec 288,7 millions d'euros en 2022. Sur l'ensemble des CAE, 61% ont le statut de Scop, 31% celui de Scic, le reste étant composée de coopératives loi 1947. Une grande majorité d'entre elle (57%), accueillent des entrepreneurs sur une grande diversité de secteurs et d'activités. Toutefois, il existe des CAE mono-sectorielles : 14% opèrent sur les activités du bâtiment, 7% dans les services à la personne, 7% dans les activités agricoles, d'alimentation et environnementales, 3% dans le secteur du numérique et 3% dans les activités culturelles.



Malgré un contexte économique perturbé par l'inflation des matières premières sur l'année 2022, les Scop, Scic (y compris les CAE) poursuivent leurs dynamiques positives.

Après avoir témoigné d'une forte résistance pendant le choc économique engendré par la pandémie en 2020 et 2021, ces modèles coopératifs se distinguent une nouvelle fois par les caractéristiques qui contribuent à la pérennité de leurs activités en temps de crise : mise en réserve d'une part importante des bénéfices (43%), transparence de l'information afin d'anticiper les difficultés à venir, répartition plus équitable de la valeur entre les salariés, stratégie de formation et d'amélioration des conditions de travail pour fidéliser leurs recrutements, etc., tout cela permet aux Scop et Scic d'obtenir un taux de pérennité à 5 ans de 76% en 2022 (en légère hausse par rapport à 2020).

BÂTIMENT, TRANSPORTS ET SERVICES À LA PERSONNE

Les coopératives d'entreprises représentent un outil fondamental de soutien au développement économique de leurs entrepreneurs adhérents, et sont présentes dans l'ensemble des secteurs d'activités. Dans l'artisanat, on compte **129 coopératives d'artisans** en 2022. Elles jouent un rôle structurant pour de petites entreprises artisanales qui, en se regroupant, obtiennent de meilleurs tarifs sur les matériaux et outils, ont accès à de plus gros marchés ou mutualisent investissements et locaux.

70% des coopératives d'artisans sont présentes dans le secteur du bâtiment, 20,6% évoluent dans les activités de services à la personne comprenant notamment les métiers de coiffeurs, jardiniers, aides ménagers, ou techniciens informatiques et 3,6% opèrent dans le secteur du transport routier (transport de voyageurs, fret routier et ambulanciers). Le reste des coopératives évoluent dans des activités très diverses (artisanat d'art, menuiserie ou encore boucherie-charcuterie).

Les coopératives et leurs entreprises adhérentes emploient 76 482 salariés, soit 9,5% de plus qu'en 2020. Le nombre de coopératives a quant à lui progressé de 4,0% entre 2020 et 2021. Ces évolutions témoignent de la solidité du modèle coopératif dans le champ artisanal. Il a représenté **un soutien crucial pour les petites entreprises artisanales** et bien souvent, une condition de leur participation à la reprise économique générale. Elles s'expliquent aussi par d'importantes stratégies de développement réalisées par certains leaders coopératifs, tels qu'ORCAB sur les activités de commerce de matériaux du bâtiment.



76 000
emplois



129
coopératives
d'artisans

1,9 milliard
d'euros de
chiffre d'affaires



4 coopératives
de transport

118,1 millions
d'euros de
chiffre d'affaires



Les coopératives d'artisans connaissent une dynamique de développement très favorable

malgré les perturbations économiques liées à la pandémie de COVID 19 en 2020 et 2021, ainsi que l'inflation sur le prix des matières premières et du carburant. Leur chiffre d'affaires total, de 1,9 milliard en 2022, est en hausse de 39,4% par rapport à 2020, sensiblement due à la progression fulgurante de l'inflation sur les matières premières, matériaux, et carburants.

IMMOBILIER & LOGEMENT



162

coopératives HLM
dont 60% sous forme
de Scic

200 000
logements locatifs

3 945
salariés

2,2 **milliards**
d'euros de chiffre
d'affaires en 2022

Les coopératives sont historiquement présentes dans le secteur du logement.

On compte ainsi 162 coopératives HLM, actrices du logement social et de l'accession sociale à la propriété. Elles gèrent en 2022 près de 200 000 logements locatifs sociaux et ont permis, sur la même année, à 20 512 familles d'accéder à un logement abordable, en location ou à l'achat.

Les utilisateurs (accédants ou locataires), les salariés, les collectivités locales et d'autres acteurs économiques locaux participent le plus souvent à la gouvernance de ces coopératives, adoptant majoritairement le statut de Scic (60% des coopératives HLM). Leur chiffre d'affaires atteint les 2,2 milliards d'euros en 2022 et elles emploient 3 945 salariés.

En 2022, 3 907 ménages ont été acquéreurs de leurs résidences principales (12% en BRS, 33% en VEFA, 55% en PSLA)*. 80 coopératives HLM ont mis en chantier 3 760 logements dans le cadre de l'accession sociale sécurisée (VEFA, PSLA, BRS) et 931 maisons individuelles ont été mises en chantier.

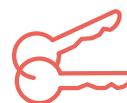
Les activités de logement comprennent aussi les coopératives d'habitants dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis la loi ALUR

(pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de 2014 qui en définit le cadre juridique. Elles permettent à leurs habitants sociétaires de **se réapproprier la production et la gestion collective de leur logement**. On compte aujourd'hui 18 coopératives dont la construction est finalisée et qui sont aujourd'hui habitées. Il existe également 60 projets de coopératives à différents états d'avancement, de l'élaboration du projet à la phase de construction. Cela représente un total potentiel de **78 coopératives**, soit plus du double qu'il y a 2 ans (31 coopératives en 2020 dont le nombre avait déjà doublé par rapport à 2018). Les coopératives habitées regroupent aujourd'hui 870 logements dont 76% sont occupés par des personnes sous les plafonds du logement social.



Les coopératives HLM connaissent une croissance particulièrement importante en 2022.

L'obligation de regroupement pour les petits bailleurs de moins de 12 000 logements, issue de la loi Elan de 2018, a permis à certaines coopératives HLM de reprendre la gestion locative et la propriété de près de 100 000 logements, auparavant gérés par des offices publics de l'habitat (OPH) ou des sociétés HLM. Certains OPH se sont également constitués en société coopérative d'intérêt collectif (Scic) sur les deux dernières années, étendant le périmètre du parc locatif géré aujourd'hui par des coopératives. Les restructurations du mouvement HLM jouent aujourd'hui en faveur des coopératives qui voient leur périmètre s'élargir. Leur chiffre d'affaires a ainsi augmenté de 66,5% entre 2020 et 2022, le nombre de logements locatifs gérés a quant à lui progressé de 30% et les emplois ont augmenté de 28,1%.



78
coopératives
d'habitants

870 **logements**

76% occupés
par des personnes
sous les **plafonds**
du logement social

* Vente en l'état futur d'achèvement
** Prêt social location accession *** Bail réel solidaire

ÉDUCATION POPULAIRE

La coopération est également un mode d'apprentissage et de formation à des pratiques sociales. Les coopératives sont ainsi fortement présentes dans le champ éducatif et de l'éducation populaire.

A l'école, **on compte 42 299 coopératives scolaires** qui fonctionnent comme des associations d'élèves, par le biais desquelles ces derniers participent à leur propre éducation : en s'impliquant dans une diversité de projets répondant aux besoins de la vie scolaire (sorties et voyages scolaires, activités culturelles et pédagogiques, etc.), ils apprennent les valeurs de partage et de solidarité, ainsi que le fonctionnement d'une organisation associative ou coopérative.



58 coopératives
d'éducation à
l'entrepreneuriat
collectif



42 300
coopératives
scolaires

4,9 millions
d'adhérents
de coopératives
scolaires

Les coopératives scolaires sont rattachées à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) qui emploie 122 salariés au sein de ses associations départementales et cumule un budget de 210 millions d'euros. Elles bénéficient du soutien et de la mobilisation de plus de 4,9 millions d'adhérents. L'OCCE est une association reconnue d'utilité publique et conventionnée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

L'apprentissage de la coopération passe également par les coopératives d'éducation à l'entrepreneuriat collectif qui permettent à des jeunes ou des personnes en voie d'insertion professionnelle d'apprendre à expérimenter, gérer et développer collectivement un ou plusieurs projets répondant aux besoins d'un territoire, dans une durée limitée (ce sont des coopératives « éphémères »).

On en compte aujourd'hui 58, dont **une grande majorité de coopératives jeunesse de services (CJS)** s'adressant à des jeunes lycéens de 16 à 18 ans. Elles sont fortement implantées dans les quartiers populaires (les trois quarts se situent en quartiers prioritaires de la politique de la ville) et de plus en plus en milieu rural (pour un peu plus de 20% d'entre elles).

2.

LA "RAISON D'ÊTRE COOPÉRATIVE" : SOCIÉTARIAT ET MODÈLE ÉCONOMIQUE

La loi-cadre du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération modifiée par la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire s'appuie sur les principes coopératifs reconnus au niveau international.

Issus de la déclaration internationale de l'identité coopérative de l'Alliance coopérative internationale (1895 – révisés en 1995), ils constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique.

D'après l'Alliance coopérative internationale, « *la coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* ».

Les coopératives se distinguent en premier lieu de l'entreprise capitaliste dans les rapports de propriété qu'elles instituent : il n'y a pas d'actionnaires dont le pouvoir repose sur le montant du capital investi, mais **des sociétaires disposant chacun d'une voix**, indépendamment du montant de leur part dans l'entreprise. A ce mode de gouvernance (« *une personne = une voix* »), s'ajoute le principe de **la double qualité des sociétaires** : ils sont à la fois acteurs de la gestion économique de l'entreprise, et les premiers bénéficiaires de ses services. Le sociétariat coopératif est très divers selon le modèle (coopérative d'entreprises, de salariés, de consommateurs...) et le secteur d'activité.

**"EN COOPÉRATIVE,
UNE PERSONNE
=
UNE VOIX"**

LES 7 PRINCIPES COOPÉRATIFS

Dans un monde en mutation économique profonde, les entreprises coopératives proposent et mettent en œuvre un socle de principes qui inspirent leurs activités et structurent leurs enjeux. Universels, ces principes définissent leur identité partagée partout sur la planète. Ils sont une réponse positive et moderne face à la fuite en avant du « *chacun pour soi* » en construisant du commun dans le domaine de l'économie.

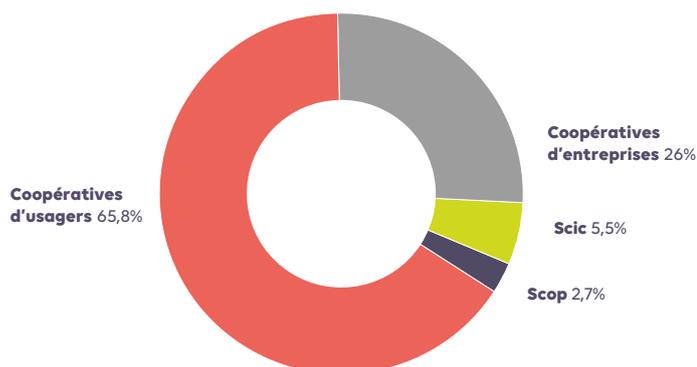


UN SOCIÉTARIAT DIFFÉRENT SELON LE PROJET D'ENTREPRISE

Le sociétariat coopératif est fort d'un total de plus de 31 millions de sociétaires, y compris les clients sociétaires des banques coopératives qui en représentent la grande majorité.

Un particulier et ou une entreprise peut disposer de plusieurs parts dans des coopératives différentes, étant donné la multiplicité des services proposés par les coopératives et la pluralité de leurs modèles. Ce sociétariat se décline donc au pluriel.

Selon que les sociétaires sont des personnes morales (des entreprises ou des collectivités), des particuliers, usagers ou salariés de la coopérative voire les deux à la fois, les modèles de gouvernance varient sensiblement. Ils sont identifiés par grandes familles de coopératives [Graphique 4], régies par des lois particulières et dont découlent des modèles économiques différents.

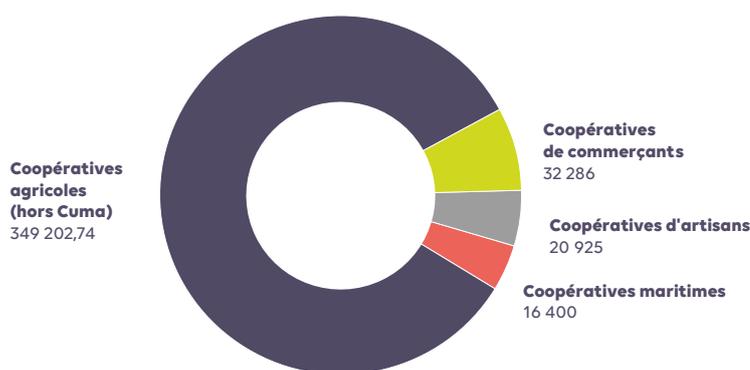


Graphique 4.
Répartition du nombre de sociétaires selon le modèle coopératif (hors clients-sociétaires des banques coopératives)

Source : Coop FR, d'après enquête auprès des fédérations de coopératives (données 2022)

LES COOPÉRATIVES D'ENTREPRISES

Les coopératives d'entreprises ont pour principale fonction de **permettre à des entreprises et entrepreneurs de partager et mutualiser des ressources**, des biens et des services qui permettront le développement de leurs activités, tout en gardant leur autonomie et indépendance. Ce sont des organisations particulièrement utiles en temps de crise pour résister aux chocs économiques et faciliter la reprise des activités. Ces coopératives regroupent au total **418 600 entreprises associées** (hors les 200 000 agriculteurs en Cuma) réparties selon plusieurs secteurs d'activités au sein de coopératives agricoles, coopératives maritimes, coopératives de commerçants détaillants et coopératives d'artisans.



Graphique 5.
Répartition des sociétaires des coopératives d'entreprises

Source : Coop FR, d'après enquête auprès des fédérations de coopératives (données 2022)

Agriculteurs

Historiquement présentes dans l'agriculture, les coopératives sont bien souvent indissociables du métier d'exploitant agricole. Ainsi, 82% d'entre eux sont membres d'une coopérative agricole pour s'approvisionner en semences, s'assurer de la collecte et du stockage de leurs récoltes ou encore

bénéficier de débouchés commerciaux par la revente en gros de leur production ou leur transformation au sein d'établissements industriels détenus et gérés par ces mêmes coopératives. Elles totalisent ainsi **349 203 sociétaires**. Les exploitants peuvent également adhérer à des coopératives

d'utilisation de matériel agricole (Cuma), qui leur servent en grande partie à la location en commun de machines agricoles (pour faciliter le labours, l'ensemencement, la récolte, le transport et la manutention, etc.). On compte **195 000 agriculteurs sociétaires de Cuma**.

Le nombre de sociétaires des coopératives agricoles est en légère baisse depuis 2 ans. Ils sont 9% de moins dans les coopératives d'approvisionnement et de collecte et 2% de moins dans les Cuma.

Pêcheurs

Les coopératives maritimes comprennent quant à elles **17 000 sociétaires** sur l'ensemble des coopératives d'avitaillement, d'armement-gestion et des organisations de producteurs.

Commerçants

Dans le secteur du commerce, les coopératives de commerçants permettent à des gestionnaires de magasins de mutualiser leurs achats, de gérer une même marque ou enseigne, de se doter de moyens logistiques communs, de bénéficier d'opérations de communications similaires et touchant un plus grand public, etc. On compte **32 286 commerçants associés**, un chiffre en hausse de 2,9% entre 2020 et 2022.

Artisans et transporteurs routiers

Les **20 925 artisans sociétaires d'une coopérative** peuvent compter sur 3 grands services majeurs correspondant à 3 modèles distincts de coopératives d'artisans : les coopératives d'achat (achats groupés pour bénéficier de meilleurs tarifs sur certains matériaux), les coopératives de commercialisation (vente de prestations en commun), et les coopératives de production et de services (mutualisation du capital, investissements et locaux par exemple). Le nombre d'entreprises artisanales associées est en légère hausse de 1,3% sur 2 ans. Elles se trouvent notamment dans le secteur du bâtiment (46%), de la coiffure (38%), de la mécanique (6%) ou encore des services à la personne (6%).



- INTERVIEW

Eva Mellot

responsable Développement et Communication,
Coopérative Triangle

« La coopérative accompagne quotidiennement les artisans dans le développement de leur entreprise et les étapes de leur vie d'entrepreneur »

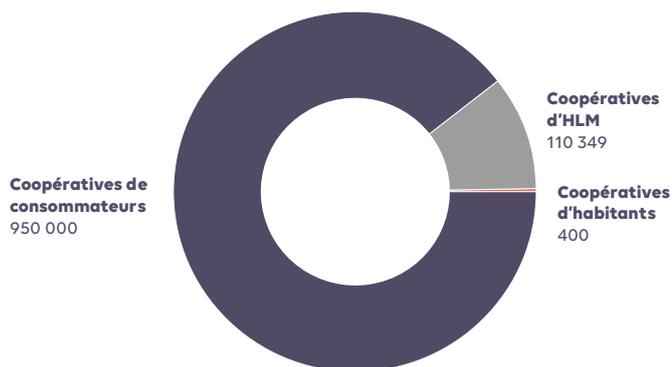
Coopérative d'achats créée en 2007 par et pour les artisans des métiers du bois, de la couverture et de l'isolation, Triangle est installée à Sublaines (37). Fédérant 230 artisans adhérents, nous leur proposons différents services (commande de produits avec livraison 2 fois/semaine sur site ou chantier, commercialisation, formations techniques et administratives, gestion RH et plateforme de stockage). Nous pouvons les accompagner quotidiennement dans le développement de leur entreprise et les étapes de leur vie d'entrepreneur. En 2017, nous avons aménagé un show-room de 700 m² afin de rendre visible leurs savoir-faire. C'est une véritable vitrine des différents métiers qui composent notre coopérative. En 2023, Triangle a généré 30,3 millions d'euros de chiffre d'affaires. Nous faisons aussi partie de l'Union des coopératives d'achat pour les artisans du bâtiment (ORCAB), 3^e acteur national de vente de matériaux. Ce réseau, créé en 1990 est un groupement de coopératives (39 à ce jour) rassemblant d'autres corps de métiers (plomberie, chauffage et électricité ; maçonnerie et gros-œuvre). Nous sommes plus de 9000 artisans représentant 1,4 milliards d'euros de CA. L'ORCAB nous permet d'avoir un poids national, de mutualiser des moyens, d'obtenir de meilleures conditions tarifaires avec les fabricants et marques leaders et d'avoir accès à des plateformes nationales de stockage. En 2001, cette union a créé une signature commune « Artisans Artipôle » pour se faire connaître du grand public.



> Retrouvez l'intégralité de cette interview sur www.entreprises.coop/temoignages

LES COOPÉRATIVES D'USAGERS

Les coopératives d'usagers les associent à leur gouvernance et gestion en tant que bénéficiaires de leurs biens et services. Hors coopératives bancaires, on compte en France plus d'1 million d'usagers associés, répartis sur trois modèles coopératifs distincts : les coopératives de consommateurs, les coopératives HLM et les coopératives d'habitants.



Graphique 6.

Répartition des sociétaires des coopératives d'usagers

Source : Coop FR, d'après enquête auprès des fédérations de coopératives (données 2022)



Reine Groshény,
Présidente du Conseil
de surveillance de Coop Atlantique



Gaëlla Michel,
responsable Action Conso



INTERVIEW

« Défendre un modèle coopératif, c'est aussi défendre un modèle de société »

Dans un contexte de lutte acharnée entre les grandes entreprises de distribution, il est aujourd'hui fondamental de montrer notre différence coopérative. La force de Coop Atlantique en tant que plus ancienne et plus grande coopérative de consommateurs en France (nous avons 3 000 salariés sur 11 départements, et un CA consolidé de plus d'un milliard d'euros en 2023) est de s'être alliée en 2012 à Système U, coopérative de commerçants pour partager des enjeux liés à l'alimentation durable (produits locaux, fait maison, réduction gaspillage alimentaire). Nos clients peuvent devenir coopérateurs, avec l'achat d'une part sociale de 7€. Leur donner la parole est primordiale (budget mécénat, enquêtes coopérateurs, participation aux AG...). Notre coopérative appartient à ses clients coopérateurs. Tous les bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise.

Notre ancrage territorial avec 120 magasins Coop de proximité et un programme d'ouverture de 10 magasins par an, se développe. Le soutien du commerce de proximité dans les villages est assuré, et on y tient ! Une de nos différences coopératives repose aussi sur nos délégués bénévoles et nos relais salariés vie coopérative qui animent les magasins en binôme. Une autre grande différence coopérative, c'est notre association Action Conso, dont le but est d'informer gratuitement, d'éduquer à la consommation et défendre les coopérateurs en cas de litiges. L'objectif est que le consommateur fasse ses choix en conscience.

> Retrouvez l'intégralité de cette interview sur www.entreprises.coop/temoignages

Consommateurs

Les premières coopératives en nombre d'associés sont **les coopératives de consommateurs** qui regroupent **950 000 sociétaires**. Ils sont présents en grande majorité dans les coopératives historiques du commerce de détail et les réseaux de magasins bio, plus récents (500 000 coopérateurs au sein du réseau Biocoop). Initialement réservée à leurs sociétaires, ces coopératives se sont depuis longtemps ouvertes à tous les clients, en-dehors de leurs seuls coopérateurs. De fait, une part du sociétariat est inactive. Ceci explique pourquoi le taux de sociétariat des coopératives de consommateurs (8%) est beaucoup moins important que pour les autres modèles coopératifs.

On compte également **25 000 consommateurs sociétaires** dans les supermarchés et épiceries coopératives et participatives qui ont émergé depuis 2016 sous forme de coopératives de consommateurs et qui sont pour la plupart réservés à leurs sociétaires, comme pour le modèle de la Louve. Elles reposent essentiellement sur l'engagement actif de leurs associés, et ne leur sont bien souvent réservés qu'en contrepartie d'une participation mensuelle aux tâches de gestion du magasin.

Habitants, locataires HLM

Les sociétaires des **coopératives HLM** sont au nombre de **110 349**, en **forte augmentation de 31,6%** entre 2020 et 2022, du fait du mouvement de reprises des activités locatives de certains bailleurs par les coopératives, et de transformation de bailleurs publics en Société coopérative d'intérêt collectif (Scic). De plus en plus adopté par les coopératives HLM, le modèle de la Scic se traduit par une forte diversité de leur sociétariat : **84% sont des utilisateurs** (accédants à la propriété, locataires, syndicats de copropriété), le reste comprend les salariés des coopératives, d'autres bailleurs HLM, des collectivités, des entreprises et associations locales.

Dernières nées des modèles coopératifs (loi ALUR de 2014), **les coopératives d'habitants** représentent une autre façon d'envisager le rapport à l'habitat et à la propriété immobilière. Les habitants s'investissent collectivement dans la maîtrise d'ouvrage, la promotion immobilière et la gestion de leur bien (charges de gestion, remboursement de l'emprunt immobilier et usages des parties communes). Encore en développement en France, le modèle est très répandu en Allemagne et en Suisse.



TÉMOIGNAGE -

LE COL, COOPÉRATIVE PIONNIÈRE

"TOUT CE QUI PEUT CRÉER LE MONDE DE DEMAIN EN MATIÈRE DE LOGEMENT, ON LE FAIT !"

Le COL est une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) HLM qui explore en pionnière depuis plus de 70 ans les solutions qui permettent au plus grand nombre d'accéder à un logement. Issue du mouvement des Castors, elle a construit plus de 6 000 logements permettant à autant de familles d'acquies leur toit, ainsi que 2 400 logements sociaux locatifs. Avec une soixantaine de salariés, elle a essaimé depuis son fief basque d'origine à Pau, Bordeaux et Toulouse. Pour rendre accessible des habitations aux personnes à faible revenu, le COL a dû trouver des formules adaptées. En 2019, il est le premier à livrer des logements via un « *bail réel solidaire* », un dispositif qui permet de vendre le bâti en le dissociant du foncier. Jean-Baptiste Darroquy, responsable des ventes, explique : « *Ça nous a tout de suite plu ! C'est le moyen de garantir que nos enfants et petits-enfants pourront toujours acheter dans des zones difficiles et que notre région ne deviendra pas une sorte de Monaco !* » Autre innovation : la société civile immobilière d'accession progressive à la propriété (SCIAPP). Une sorte de location-vente qui passe par l'acquisition de parts dans une SCI spécifiquement créée à cet effet et gérée par le COL : « *Un système particulièrement adapté pour des personnes qui n'ont pas accès au crédit et que nous sommes pour l'instant les seuls, avec un autre organisme à Toulouse, à avoir mis en œuvre* »

> Retrouvez ce témoignage complet sur www.entreprises.coop/temoignages
En savoir plus : www.le-col.com

LES COOPÉRATIVES DE SALARIÉS

La gouvernance des **Scop**, Sociétés coopératives et participatives, repose sur leurs **salariés sociétaires qui détiennent plus de 50% du capital** de l'entreprise et 65% des voix en conseil d'administration. En 2022, on compte **30 537 salariés sociétaires** dans les Scop, un chiffre en hausse de 2,6% sur 2 ans. Dans les Scop, tous les salariés ne sont pas immédiatement sociétaires de leur entreprise mais ont vocation à le devenir selon des modalités qui dépendent des statuts de la coopérative. Ainsi le taux de sociétariat médian y est de 71,4% en 2022.

On compte également **une part de sociétaires qui ne sont pas salariés** de la Scop, mais peuvent être d'anciens salariés ou d'autres personnes physiques ou morales qui soutiennent et investissent dans les activités de la coopérative. Au total, les Scop bénéficient de l'implication de 42 300 sociétaires, un nombre en augmentation de 23,9% entre 2020 et 2022.

Avec le développement du modèle de **Coopérative d'activité et d'emploi**, le nombre de sociétaires progresse également. Les CAE regroupent **4 400 sociétaires en 2022**, soit un quart de plus qu'en 2019. Leur taux de sociétariat passe de 58% à 68%.

LES COOPÉRATIVES MULTISOCIÉTAIRES

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif se distinguent des autres formes de coopératives par **la diversité de leurs coopérateurs** : entreprises, salariés, usagers, ce modèle associe toutes les parties prenantes de biens et services co-produits sur un même territoire. Particulièrement adaptées au développement local, les Scic peuvent également intégrer des acteurs publics, collectivités et universités au sein de leur gouvernance. En 2022, les sociétaires des Scic sont au nombre de **88 400, en hausse de 6,1%** en 2 ans.

LES BANQUES COOPÉRATIVES

Les banques coopératives proches du modèle des coopératives d'usagers ont un sociétariat d'une nature différente, beaucoup plus massif au regard de leur fonction économique et **regroupant des personnes morales (entreprises) comme physiques (la majorité sont des particuliers)**. Leurs **clients sociétaires**, au nombre de **29,6 millions**, concentrent 95,9% de l'ensemble des parts sociales que regroupent la coopération en France. Le taux de sociétariat des 3 grands groupes coopératifs français oscille entre 26 et 45%.



« Le fruit du travail est considéré comme étant à la fois le résultat du travail d'équipe et de chacun. »

KOATECO

LA CONSTRUCTION BOIS AU SERVICE DES CLIENTS, DES SALARIÉS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Koateco est une Scop en construction bois située dans les Côtes-d'Armor (Bretagne) créée en 2008 par trois charpentiers passionnés. C'est un exemple parfait de citoyenneté économique : gouvernance démocratique, répartition équitable des richesses, bien-être au travail et soucis de l'impact social et environnemental de l'entreprise. Installée à Ploubezre dans le Trégor, l'entreprise compte aujourd'hui 7 salariés et réalise des chantiers de toute taille en construction bois, isolation et charpente traditionnelle. En 15 ans, Koateco s'est imposée dans le secteur grâce au sérieux de son travail. « *Nos points forts : relation de confiance et qualité* » explique le gérant Nicolas Lanoë. Ce qui les rassemble : un savoir-faire traditionnel et le goût de l'innovation et des techniques et matériaux respectueux de l'environnement. Chez Koateco, tous les coopérateurs sont

associés et détiennent 100% du capital. « *Le fruit du travail est considéré comme étant à la fois le résultat du travail d'équipe et de chacun. Le partage de la valeur est une façon de valoriser le travail.* » Ainsi, la Scop reverse 70% des bénéfices à ses salariés, le temps de travail s'élève à 33 heures sur une semaine de 4 jours de 8,5 heures par jour, avec 8 semaines de vacances par an. La Scop est également engagée dans une démarche écologique avec une attention particulière portée sur le choix des matériaux : paille, ouate, bois d'essence naturelle et sans traitement chimique, approvisionnements locaux, matériaux bio-sourcés ou recyclés...

➤ Retrouvez l'intégralité de ce témoignage sur www.entreprises.coop/temoignages
En savoir plus : www.koateco.com



LE MODÈLE ÉCONOMIQUE COOPÉRATIF

La spécificité de la gouvernance des entreprises coopératives fait aussi la spécificité de leur modèle économique. Alors que dans une entreprise capitaliste, les profits rémunèrent en priorité le capital investi, dans les coopératives, une part du résultat est obligatoirement mise en réserve afin d'assurer la pérennité des activités de l'entreprise. Le reste peut être équitablement redistribué aux sociétaires, on parle alors de « ristourne coopérative ».

Bien que la loi fixe un taux minimal de mise en réserve de 15% des bénéfices, on peut observer que certaines coopératives sont nombreuses à dépasser largement ce seuil : les Scop, comme les Scic reversent en moyenne 43% de leurs bénéfices à leurs réserves impartageables, jusqu'à 94% pour les banques coopératives. Ces variations dépendent fortement des différents modèles coopératifs, des secteurs d'activités dans lesquels ils sont implantés ou des besoins de leurs sociétaires.

Dans certaines coopératives artisanales, l'entièreté des bénéfices peut être versée en réserves impartageables. Ainsi, le taux de pérennité à 5 ans dans les coopératives se montre très élevé : par exemple de 76,4% pour les Scop, en hausse par rapport à 2020 (70,9%) ; de 76,4% pour les Scic.

UN CAPITAL SOCIAL AU SERVICE DU PROJET COLLECTIF

Le capital mis en commun dans une entreprise coopérative, constituée sous forme SA, SARL, SAS ou agricole, est investi pour fournir les biens, les services et la main d'œuvre dont les membres ont besoin pour poursuivre leur projet collectif. Il n'a pas de vocation spéculative.

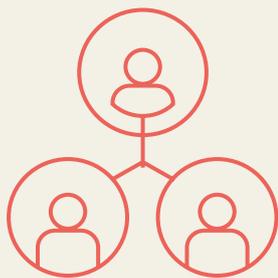
D'OÙ VIENT LE CAPITAL SOCIAL D'UNE COOPÉRATIVE ?

LE CAPITAL SOCIAL D'UNE COOPÉRATIVE EST UN PATRIMOINE COLLECTIF apporté par les sociétaires de la coopérative qui sont à la fois associés et bénéficiaires du service rendu par la coopérative.

- Il est rémunéré sous la forme de **parts sociales**, non négociables contrairement aux actions.
- Il est **variable**, en fonction des entrées et sorties des membres de la coopérative.
- Afin de renforcer leurs fonds propres, les coopératives peuvent admettre des **associés non-coopérateurs**, dont la participation est limitée.



Les parts sociales ne sont généralement pas rémunérées par des intérêts, mais lorsque c'est le cas, le taux d'intérêt est limité.



LE CAPITAL SOCIAL D'UNE COOPÉRATIVE EST CONTRÔLÉ PAR SES MEMBRES qui ont la double qualité d'associés et de bénéficiaires. Dans une coopérative, ce ne sont **pas des actionnaires extérieurs** qui décident en fonction d'impératifs de rentabilité de court terme.

- Les sociétaires ont **une responsabilité de contrôle du capital** et de préservation de **l'autonomie** de la coopérative ;
- et **un droit de vote** quel que soit leur apport en capital, sur la base égalitaire « **une personne, une voix** ».



Les droits de vote des associés extérieurs, investisseurs

non-coopérateurs, sont plafonnés à 35%, seuil qui peut atteindre 49% des voix lorsque les associés non coopérateurs comprennent des coopératives.

PAR QUI EST-IL CONTRÔLÉ ?

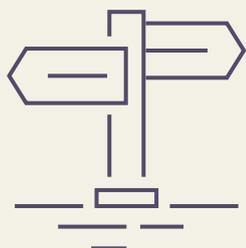
COMMENT EST RÉPARTI LE PROFIT ?

LA VALEUR CRÉÉE EST PARTAGÉE

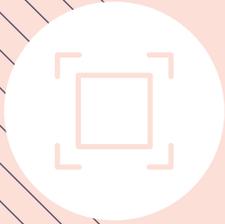
ÉQUITABLEMENT : une partie des excédents de gestion est investie dans la coopérative pour assurer son avenir, la développer et la transmettre aux générations futures ; une autre partie est reversée aux membres de la coopérative ou en faveur du développement local. Les investisseurs extérieurs sont rémunérés en fonction des résultats de l'entreprise.

- Les membres acceptent qu'une partie des excédents ne soit jamais une propriété individuelle mais soit mise en **réserves impartageables** pour consolider l'assise financière de l'entreprise.
- **Une partie est dédiée au développement** des activités de la coopérative sur son territoire. Elle contribue ainsi à **l'économie locale**.

- **Une partie est ristournée aux membres**
 - > **Dans le cas d'une coopérative d'entreprises** (artisans, transporteurs, commerçants, agriculteurs, pêcheurs) les excédents de gestion à ristourner sont calculés proportionnellement à l'activité de chacun des associés avec la coopérative.
 - > **Dans les Scop**, elle est appelée « *part travail* », marquant ainsi la spécificité des Scop dont les membres sont les salariés. Concrètement, elle est le plus souvent reversée sous forme de participation, mais elle peut aussi prendre la forme d'intéressement ou de prime sur salaire.
 - > **Dans les supermarchés coopératifs et participatifs**, coopératives de consommateurs, les bénéfices générés par l'activité sont réinvestis dans la structure pour favoriser son développement. S'il n'y a pas de ristourne, les coopérateurs bénéficient des avantages liés à leur participation bénévole (3h par mois) : marge fixe modérée et produits à prix attractifs.
- **Le rachat des parts sociales** se fait à la valeur nominale de la souscription, y compris en cas de liquidation de la coopérative.



Les coopératives sont des entreprises citoyennes qui paient leurs impôts en France contribuant ainsi aux dépenses publiques au profit de la société.



COOPÉRATIVES ET ENTREPRISES DE L'ESS, DES MODELES SOLIDES ET RÉSILIENTS

L'ÉTUDE CONDUITE EN NOVEMBRE 2023 PAR L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ESS, EN PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LE CRÉDIT COOPÉRATIF, SUR LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE CORROBORE À UN NIVEAU STATISTIQUE ET MACRO-ÉCONOMIQUE LES CONNAISSANCES ET HYPOTHÈSES FORMULÉES SUR LES AVANTAGES QUE CONFÈRENT LES MODÈLES DE L'ESS À LA SOLIDITÉ DE LEURS ENTREPRISES.

Le partage de la valeur dans les coopératives est plus favorable aux parties prenantes qu'à la rémunération du capital. Le taux de profitabilité moyen (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée) est légèrement inférieur à celui du reste de l'économie privée hors ESS (22,2% contre 24,6%), un écart qui se creuse pour les Scop (17,1%).

Dans les secteurs agricoles et du commerce, les coopératives de commerçants détaillants et d'agriculteurs sont contraintes dans leur politique de marge par leur objectif d'approvisionner leurs adhérents au meilleur tarif, ce qui se traduit par une moindre capacité d'autofinancement (CAF). Les Scop font cependant jeu égal avec le reste des entreprises hors ESS dans leur ratio de CAF sur fonds propres.

Le taux d'endettement des coopératives est quant à lui significativement supérieur à celui des autres entreprises : 96,4% contre 67,5% dans le reste de l'économie (et 42,6% pour les Scop). Cela peut s'expliquer, dans le cas de certaines coopératives d'entreprises, par la faiblesse de leur fonds propres, compensée par la puissance et le nombre important de leurs sociétaires. **Elles privilégient en effet la rémunération de leurs associés** ou le développement de services à meilleurs prix ce qui peut expliquer que les excédents soient moins importants que dans l'économie privée hors coopérative.

En revanche, **le taux de défaut de paiement** des entreprises de l'ESS notées à la Banque de France (dont 37% sont des coopératives) est **deux fois plus faible** que leurs homologues de l'économie conventionnelle, traduisant une plus forte résilience des modèles coopératifs.

> Téléchargez l'étude *Connaissance statistique des données comptables et financières des entreprises de l'ESS : état des lieux et premières analyses* sur www.ess-france.org/ressources

LES COOPÉRATIVES, DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Il y a dix ans, la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a permis une reconnaissance et une définition claire de l'ESS. Associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l'ESS partagent les mêmes principes de lucrativité limitée, de gouvernance démocratique et/ou participative, et un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.

L'ESS est ainsi défini comme un « **mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». En 2022, l'ESS représentait plus de 212 000 établissements employeurs et 14% de l'emploi privé en France (2,6 millions de salariés).

La loi de 2014 avait pour ambition le développement, voire le changement d'échelle, de l'économie sociale et solidaire. Le bilan dressé par le Conseil supérieur de l'ESS pour les dix ans de la loi dans un avis de juillet 2023 pointe le fait que les objectifs de développement de l'ESS fixés en 2014 par le Législateur n'ont pas été atteints en termes quantitatifs. On notera toutefois qu'elle a permis la création d'un **statut de Scop d'amorçage** pour favoriser la transmission d'entreprise à ses salariés, la facilitation **des groupes coopératifs**, l'assouplissement des conditions de création et de fonctionnement **des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic)**, la création **des PTCE**, Pôles Territoriaux de Coopération Économique... Elle a également renforcé la définition coopérative, modernisé l'outil de contrôle de sa gouvernance démocratique (la révision coopérative, étendue à toutes les coopératives), et a reconnu la capacité d'innovation coopérative.

UNE NOUVELLE DÉFINITION DE LA COOPÉRATIVE, ISSUE DES PRINCIPES COOPÉRATIFS

L'article 24 de la loi ESS donne une nouvelle définition d'une coopérative à l'article 1 de la loi-cadre portant sur la coopération du 10 septembre 1947, sur la base de **la déclaration internationale relative à l'identité coopérative** qui fait partie du référentiel issu de la résolution 193/2002 de l'OIT et de la

déclaration de l'ONU en 2012 (Cf. Focus).

Cette nouvelle définition permet de conforter l'appartenance des coopératives à l'ESS, regroupant des acteurs de la gestion démocratique de l'intérêt général et de l'intérêt collectif.

LA RÉVISION COOPÉRATIVE, CERTIFICATION DE LA GOUVERNANCE COOPÉRATIVE

À l'heure du renforcement des indicateurs de performance extra-financière, les entreprises coopératives ont un atout majeur : la révision coopérative. Certification de gouvernance coopérative, la révision est un marqueur de confiance **du respect des principes coopératifs définis par la loi**. Conçue comme un examen analytique de la situation d'une entreprise coopérative, la révision a pour objet d'assurer notamment la participation des associés aux opérations et à la gestion de la coopérative dans l'intérêt collectif des membres.

La loi ESS de 2014 a étendu le dispositif de la révision tous les cinq ans à toutes les coopératives ou unions de coopératives, et en cas de déficits récurrents ou de pertes constatées importantes. **Un tiers certificateur agréé** par le Conseil supérieur de la coopération procède à l'examen d'audit sur les aspects juridiques, administratifs et de gouvernance. Des cahiers des charges harmonisés fixent les règles et les normes de la révision pour chaque type de coopérative.

CRÉATION DES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI (CAE)

Parmi les innovations coopératives intégrées dans la loi ESS, la CAE est sans doute la plus aboutie et porteuse de solutions face aux mutations du marché du travail.

La Coopérative d'activité et d'emploi est issue d'expérimentations dans les années 90 dans un contexte où l'entrepreneuriat individuel était promu pour faire face au chômage, sans réflexion sur le risque d'isolement et de précarisation. La loi de 2014 définit la Coopérative d'activité et d'emploi, intégrée à la loi de 1947 sur les coopératives, et **le statut d'entrepreneur-salarié**, avec l'introduction du Contrat d'entrepreneur salarié associé dans le Code du travail.

L'entrepreneur-salarié bénéficie d'un accompagnement individualisé et de services mutualisés mis en œuvre par la CAE en vue d'en devenir associé dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de son contrat avec la coopérative.



« Nous croyons que le modèle coopératif est un modèle juste pour nos coursiers ! »



TÉMOIGNAGE -

LILLE BIKE

LA FORCE DU COLLECTIF AU SEIN D'UNE CAE

Juchés sur leur vélo-cargo, les coopérateurs de Lille Bike livrent dans l'agglomération lilloise du courrier à l'électroménager en passant par les colis, les fleurs voire les gâteaux. Un service plus rapide et écologique qui, par son organisation, défend également des valeurs sociétales fortes. Face au modèle dominant et très précaire de livreurs indépendants travaillant pour une grosse plateforme, ces livreurs ont choisi de créer un collectif fonctionnant comme une coopérative, Lille Bike, intégré au sein de la Coopérative d'activité et d'emploi Optéos ce qui leur offre un cadre conforme à leurs valeurs de solidarité. Car Lille Bike l'affiche clairement : « *Nous croyons que le modèle coopératif est un modèle juste pour nos coursiers !* » Comptant aujourd'hui 7 livreurs, le collectif est membre de la fédération Coopcycle qui leur met à disposition des outils numériques dédiés (logiciel de plateforme et application mobile) et viennent d'investir de nouveaux locaux qui hébergent aussi d'autres activités de la CAE. Par ce choix d'organisation, ils gagnent en autonomie, sont décisionnaires et améliorent leurs conditions de travail. Si les tarifs peuvent sembler plus élevés, ils sont justes et réalistes. Et, en plus d'être écologique la livraison à vélo est plus rapide. Une stratégie payante puisque les clients (boulangers, fleuristes, traiteurs mais aussi particuliers) sont fidèles et que le développement se fait beaucoup par bouche à oreille.

> Retrouvez l'intégralité de ce témoignage sur www.entreprises.coop/temoignages

LES ENTREPRISES COOPERATIVES FRANÇAISES

CHIFFRES 2022

TYPE DE COOPÉRATIVE	NOMBRE D'ENTREPRISES COOPÉRATIVES	NOMBRE DE SOCIÉTAIRES	NOMBRE DE SALARIÉS	CHIFFRE D'AFFAIRES en milliard(s) d'euros
Agricole	2 100 11 262 Cuma	349 203 ¹ 195 000 Cuma	200 000 5 490 cuma	104 0,7 Cuma
Artisans	129	20 925	76 482	1,9
Commerçants	104	32 286	600 770	176,5
Maritime	66	17 000	820	0,9
Consommateurs	70	950 000	5 000	1,6
Hlm	162	110 349	3 945	2,2
Habitants	78	-	-	-
Scolaire	42 299	4 924 936	122	0,2
Scop	2 606	42 999	66 727	7,3
Scic	1 359	88 400	14 783	1,1
CAE (dont Scop et Scic)	155	4 400	11 658	0,3
Crédit Agricole	39 caisses régionales 2 401 caisses locales 5 380 agences	11 500 000	145 000	38,2
BPCE	29 banques régionales 6 703 agences	9 535 449	99 814	25,7
Yc Caisse d'Épargne	15 caisses régionales 3 660 agences	4 421 637	32 967	7,2
Yc Banque Populaire	12 banques régionales 2 banques nationales 3 043 agences	5 000 000	29 763	7,1
dont Groupe Crédit Coopératif	1 caisse nationale 105 agences	113 812	1 872	0,4
Groupe Crédit Mutuel	4 caisses fédérales et inter-fédérales 14 caisses régionales 1 991 caisses locales 5 246 agences locales	8 600 000	83 600	20,5
TOTAL	22 410	31 441 611	1 302 431	381

1. Estimation à partir de la part d'agriculteurs adhérents à une coopératives (source : Observatoire BPCE 2022) sur le nombre d'exploitants et d'entrepreneurs agricoles en 2022 (source MSA). N.B. Les données de chiffre d'affaires des coopératives de commerçants et des coopératives maritimes prennent en compte le chiffre d'affaires de leurs entreprises adhérentes. Le nombre de salariés des coopératives de commerçants, d'artisans et des coopératives de transport prend en compte les salariés des entreprises adhérentes.

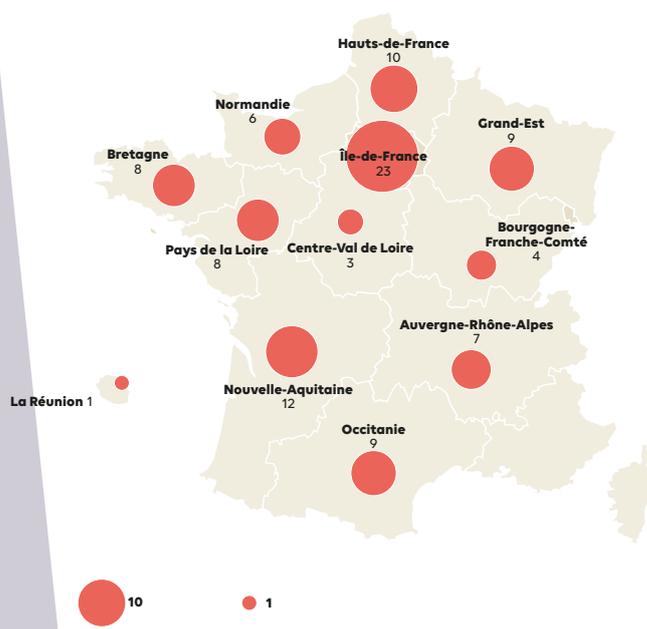
3.

L'EMPREINTE TERRITORIALE DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES

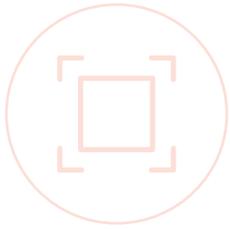
L'implantation territoriale des entreprises coopératives dépend largement de celle de leurs sociétaires, à la fois associés et bénéficiaires des services de leur coopérative. Le modèle coopératif permet de répondre aux besoins des Français au plus près de leurs territoires de vie. Les coopératives sont de fait des entreprises « non délocalisables » et « non opérables ».

En prenant en compte la répartition territoriale des sièges sociaux des 100 plus grandes coopératives, on peut constater que ceux-ci sont fort **peu concentrés dans la région Île-de-France** où s'implantent habituellement les sièges sociaux des grandes entreprises : seuls 23% d'entre eux se trouvent sur la région francilienne, le reste couvrant la quasi-totalité du territoire national [Carte 1].

Cela est dû en grande partie aux coopératives agricoles, plus fortement ancrées dans de grandes régions agricoles. Globalement, leurs sièges sociaux sont à **74% en zone rurale** dont elles sont les premiers employeurs. Côté Commerce Coopératif et Associé, **65% des points de vente sont situés au cœur des agglomérations** du territoire français. Les banques coopératives jouent quant à elles **un rôle crucial dans le financement de l'économie locale** et sont déterminantes dans la croissance économique des zones rurales où elles sont les seules entreprises bancaires en dehors de la Banque Postale. Les entreprises coopératives contribuent à **la vitalité des territoires et aux grandes transitions de la société** en matière de logement, d'écologie, de revitalisation des zones rurales (Cf. Focus), de lutte contre les déserts médicaux, de préservation des savoir-faire et des milieux naturels... etc.



Carte 1.
Répartition des sièges des 100 premiers groupes coopératifs (en fonction du chiffre d'affaires en 2022) sur l'ensemble de la France.



FOCUS -

RURALITÉ

LA COOPÉRATION EST DANS LE PRÉ

Le monde rural délaissé ? Certainement pas par les coopératives qui viennent le redynamiser et parfois même suppléer aux défaillances des services publics. Des initiatives qui, un peu partout en France, irriguent les campagnes et les montagnes.

Les pieds sur terre

La Scop Ardelaine, emblématique réussite coopérative en monde rural qui a recréé une filière laine en Ardèche et vend ses pulls et ses matelas dans toute la France, se définit comme une « *coopérative de territoire* ». C'est son rôle, son impact et les dynamiques qu'elle a su créer dans sa région qui, aux yeux de ses associés, caractérise le mieux leur entreprise. Plus de 200 Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) existent en France et poussent la logique encore plus loin en réunissant autour d'un véritable projet de territoire des coopératives mais aussi d'autres partenaires. Objectif (selon leur charte) : « *Mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants (...) porteurs d'un développement local durable* ». Un peu partout, les exemples sont légion de coopératives qui viennent répondre à des besoins non satisfaits, sauvent un patrimoine local ou relancent une filière. Plus d'épicerie ? Une coopérative de consommateurs, Ma Coop La Vie au Vert reprend le seul commerce de son village de Lozère. Des filières locales dépérissent ? Elles renaissent grâce à des coopératives : le sel avec Les Salines de Guérande qui rassemblent 220 paludiers en pays guérandais ; le porc basque avec la Coopérative d'artisans du séchoir collectif des Aldudes qui traite chaque année 45 000 jambons ; l'ocre du Lubéron avec la Société coopérative d'intérêt collectif Ôkhra ; le poisson avec la coopérative La Basquaise à Saint-Jean-de-Luz ; etc. Sans compter les 10 000 coopératives d'utilisation de matériel agricole qui permettent aux agriculteurs français de développer leur activité.

Coopératives supports

Ce très fort ancrage des coopératives dans le monde rural est possible grâce à un réseau de soutien, lui-même coopératif, au maillage particulièrement dense. Ainsi, plus de la moitié des magasins du Commerce Coopératif et Associé se trouve dans des villes de moins de 10 000 habitants. Dans le monde agricole, les coopératives sont dominantes dans presque tous les secteurs. Les deux premières banques du monde agricole sont coopératives (Le Crédit Agricole et les Banques Populaires) et présentes partout y compris parfois de façon itinérante pour aller au plus près de leurs clients dans des villages de moins de 500 habitants. Pas étonnant donc si 77 des 100 plus grosses coopératives se trouvent en région contre seulement 9 des 100 plus grosses entreprises ! Que ce soit grâce à ces « *coopératives supports* » ou aux multiples initiatives locales, les déséquilibres et inégalités territoriales sont en partie atténués.



- TÉMOIGNAGES

LES PIPISTRELLES DE LA DURANCE

UN PROGRAMME IMMOBILIER INNOVANT ET AMBITIEUX

Porté par la coopérative HLM La Maison Familiale de Provence (MFP), le programme immobilier « Les Pipistrelles de la Durance » à Mallemort (Bouches du Rhône) est une parfaite illustration d'une coopération réussie autour d'un projet d'habitat participatif. La volonté politique de la commune, la gestion ambitieuse du projet par la coopérative HLM et l'implication d'un collectif d'habitants animé par Regain (structure spécialisée dans l'habitat participatif) ont permis de produire 30 logements accessibles au plus grand nombre : 15 en locatif social gérés par la coopérative HLM Grand Delta Habitat, et 15 en accession sociale commercialisés par la MFP. L'opération est en chantier, et la livraison devrait être effective au printemps 2024. Dès 2019, des ateliers participatifs (choix collégial du maître d'œuvre, conception participative du projet, etc.) puis un groupe d'habitants s'est constitué sous le nom des « Pipistrelles de la Durance ». Futurs locataires et accédants se sont rassemblés autour de valeurs communes, afin d'imaginer une forme d'habitat différente, avec la conviction qu'un autre mode de vie est possible, axé sur la solidarité, l'intergénérationnel, la responsabilité et l'écologie. « C'est une opération immobilière emblématique cumulant plusieurs enjeux : produire du logement abordable en mixité sociale, répondre à une volonté politique, imaginer un projet participatif et intégrer une démarche écologique. La ville souhaitait une opération très poussée sur ces aspects-là. Il n'y avait pas beaucoup de projets immobiliers de ce type en région PACA » explique Christian Abbes, directeur général de La Maison Familiale de Provence. Et de préciser : « la commune (...) est venue nous chercher car elle avait entendu parler de nous, et de nos valeurs coopératives. »



> Retrouvez l'inégalité de ces témoignages sur www.entreprises.coop/temoignages



BIEN COMMUN

L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AU SERVICE DE BOURGS RURAUX VIVANTS

« Rénover écologiquement des bâtiments vacants au cœur des villages et petites villes, pour y créer des logements et des commerces à loyer abordable et des espaces de services et d'activités » est la raison d'être de la coopérative Bien Commun. Actrice immobilière atypique qui s'intéresse au patrimoine souvent délaissé, cette Société coopérative d'intérêt collectif agit concrètement pour la revitalisation des bourgs ruraux dans toute l'Occitanie. Pour mettre ses objectifs en œuvre, Bien commun a deux outils : un bureau d'études immobilières et une foncière solidaire. En tant que bureau d'études, elle agit comme assistante à maître d'ouvrage et « accompagne aussi bien les acteurs publics que privés dans la réhabilitation de leur patrimoine et le montage d'opérations complexes ». Le tout avec une méthodologie qui reflète sa vision engagée, c'est à dire dans une démarche qui ne peut être autrement que coconstruite avec les acteurs impliqués et les citoyens. La foncière solidaire permet à la Scic d'acquérir du patrimoine local, le réhabiliter écologiquement puis louer à tarifs abordables des logements, services et commerces dans une dynamique de revitalisation des cœurs de bourg. Forte d'une équipe qui s'est rapidement agrandie et compte aujourd'hui 8 salariés, cette jeune Scic qui a vu le jour en juin 2022 a de l'ambition et a pour objectif à terme d'acquérir un à deux bâtiments à rénover par an, et participer à la vie d'autant de bourgs ruraux.



COOPÉRATIVE AGRICOLE EMC2

" QUEL QUE SOIT L'AGRICULTEUR QUE L'ON TROUVE SUR NOTRE TERRITOIRE ET QUEL QUE SOIT SON MODÈLE, NOUS VOULONS POUVOIR ÊTRE LÀ POUR LUI "

Basée dans le Grand-Est, la coopérative agricole EMC2 valorise les productions de ses 3100 agriculteurs coopérateurs. Son ambition est de les soutenir tout au long de leur cycle de production grâce à un accompagnement spécifique au développement de leur activité que ce soit dans le domaine végétal, l'élevage, le machinisme, le transport, la livraison d'énergie ou l'agroalimentaire. Ce sont des soutiens technique, logistique, et commercial qui sont mis en place pour les accompagner dans leurs méthodes de travail, leurs besoins de diversification ou de développement. La mutualisation des pratiques est par ailleurs une autre volonté de la coopérative. La création de deux unités de méthanisation en atteste. Son objectif est de diversifier les revenus des 20 agriculteurs apporteurs tout en permettant des bénéfices agronomiques. D'autre part, à travers également une gouvernance territoriale, EMC2 se nourrit des échanges coopératifs au sein de ses instances d'organisation mais aussi lors de ses cafés coop' et journées thématiques où débattre sans tabou est une priorité : trouver des orientations communes tout en respectant les attentes des agriculteurs est un enjeu souhaité et partagé.

> Retrouvez l'inégralité de ces témoignages sur www.entreprises.coop/temoignages
En savoir plus : www.emc2.coop



- INTERVIEW

Dominique Pautrat

président du Directoire de La Coopérative Welcoop

« Notre singularité coopérative et la pluralité de nos expertises nous donnent les moyens de contribuer significativement aux défis de la santé »

La Coopérative Welcoop développe depuis près de 90 ans des produits et services pour répondre aux besoins des pharmaciens. Historiquement centrée sur l'approvisionnement de notre réseau de pharmacies, notre offre de produits (médicaments génériques, produits parapharmaceutiques, , etc.) et de services (solutions informatiques dédiées, groupement, enseignes, plateforme logistique, maintien à domicile, etc.) s'adresse désormais à tout l'écosystème de santé. Nous avons investi dans différents domaines et de nombreux métiers car le métier de pharmacien n'a d'avenir que considéré dans un contexte d'interprofessionnalité. C'est ainsi qu'on peut contribuer à répondre aux défis du secteur de la santé. Forts des retours d'expérience de nos 4000 pharmaciens coopérateurs et des 40 000 professionnels de santé utilisant nos services, nous avons identifié six défis sanitaires et sociétaux auxquels nous souhaitons participer : le vieillissement de la population ; la coordination du parcours patient ; l'accès aux soins pour tous ; la souveraineté sanitaire et industrielle ; la digitalisation des systèmes de santé ; l'intelligence artificielle. Face à ces enjeux, nous ne pouvons que trouver des solutions transversales qui placent l'humain au centre, font preuve d'innovation et de créativité et sont soutenues par l'informatique. Revendiquant d'être des citoyens de la santé et du bien-être, nous continuons d'innover à l'image du dispositif que nous avons créé dans le cadre du plan antichute des personnes âgées et dont nous partageons les résultats en open source auprès de tous les acteurs du secteur.



> Retrouvez l'intégralité de cette interview sur www.entreprises.coop/temoignages

4.

LA COOPÉRATION, UNE FORCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE MONDIALE

Dans le monde entier, les coopératives rayonnent et se développent dans toutes les activités humaines. Elles ont le vent en poupe et sont régulièrement citées comme modèle entrepreneurial adaptés aux enjeux du développement durable par les organisations internationales. (cf. Focus)

**TROIS MILLIONS D'ENTREPRISES,
10% DE LA POPULATION ACTIVE**
Plus d'un milliard de personnes sont membres d'une des trois millions d'entreprises coopératives dans le monde entier. Les coopératives contribuent à un développement économique durable et à la création d'emplois stables de qualité, avec 281 millions de salariés, soit 10% de la population active mondiale. **Le Top 300 des coopératives et mutuelles génère 2 409 milliards de dollars US de chiffre d'affaires** en 2021, soit en référence le PIB du 8^e pays au niveau mondial et quasi deux fois le chiffre d'affaires des géants de la Tech.

"LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES 300 PLUS GRANDES COOPÉRATIVES ET MUTUELLES ÉQUIVAUT AU PIB DE LA 8^E PUISSANCE MONDIALE"

La France, une super puissance coopérative
Les coopératives françaises sont leaders en termes de chiffre d'affaires et représentent **25% du chiffre d'affaires global du top 100 mondial, avec 344,75 milliards de dollars** devant les coopératives allemandes, japonaises et américaines. La France est le premier pays coopératif en Europe. Au niveau mondial, la première place du podium du Top 300 (chiffres 2021) est dominée par le Groupe Crédit Agricole (France) et le Groupe BPCE dans le secteur financier, suivis en deuxième position par le groupe allemand REWE dans le secteur du commerce de détail, ACDELEC Leclerc est en 5^e position. La France est en tête du classement en Europe (166 entreprises au total), avec 40 entreprises, dont 28 coopératives et 12 mutuelles.

À l'international

au moins
12% de
l'humanité


3 millions
d'entreprises
coopératives et plus
d'un milliard de
membres

281 millions
de salariés,
soit 10% de la
population active

En Europe
250 000
entreprises
coopératives


5,4 millions de
salariés
et 163 millions de
membres

LE SAVIEZ-VOUS ?

• Aux États-Unis, les coopératives détiennent 42% des lignes de distribution électrique. Elles génèrent 5% de l'électricité et 12% de l'approvisionnement.

Au total, elles alimentent plus de 20 millions d'entreprises, de foyers, d'écoles et fermes dans 48 États.



• C'est au Brésil qu'on trouve le plus grand réseau coopératif de santé au monde. Unimed regroupe un peu plus du tiers des médecins du Brésil, soit environ 130 000 praticiens. Le modèle est importé d'Espagne dans les années 60. 11 coopératives de santé sont parmi les 100 plus grandes entreprises coopératives espagnoles.

• Les grandes coopératives d'Asie-Pacifique (Japon et Corée du Sud, notamment) pèsent plus lourd que celles situées en Amérique, avec un chiffre d'affaires de **231,85 milliards de dollars** (17,1% du chiffre d'affaires du top 100 mondial) et plus de 100 000 salariés.

L'emploi coopératif est nettement concentré en Europe

Les 100 plus importantes entreprises coopératives du monde emploient quasiment 3 millions de personnes, dont un peu plus de 2,5 millions de personnes en Europe. Les coopératives européennes représentent 80% des emplois salariés du top 100 mondial. La France est la deuxième nation du top 100 mondial en matière d'emploi, derrière l'Allemagne et devant la Suisse. Cela s'explique par l'importance des coopératives de commerçants détaillants dans ces trois pays (Edeka et REWE en Allemagne, E.Leclerc et Système U en France, Migros et Coop en Suisse) et dans une moindre mesure par la présence de plusieurs grandes coopératives bancaires (Crédit Agricole, BPCE et Crédit Mutuel pour la France).

Trois secteurs d'activités phares au niveau mondial

Les secteurs d'activités les plus représentés parmi les 100 plus importantes entreprises coopératives du monde sont l'agriculture et l'agroalimentaire, le commerce et la banque. L'étude des tops 100 des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Espagne montrent des particularités dans les secteurs du logement, de l'énergie et dans l'industrie.

Sources : Etude comparative des Tops 100 français, européen et mondial des entreprises coopératives, Olivier Frey, 2022 ; World Cooperative Monitor 2023

> À télécharger sur

www.entreprises.coop/me-documenter

FOCUS -



LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES RECONNUES AU NIVEAU INTERNATIONAL

La pertinence du modèle coopératif est reconnue par les plus hautes organisations internationales et européennes pour sa contribution aux objectifs de développement durable et au développement social et économique.

Avec sa recommandation 193 en 2002, l'Organisation internationale du travail reconnaît l'importance des coopératives pour la création d'emplois, la mobilisation des ressources et la stimulation de l'investissement, ainsi que leur contribution à l'économie. Une reconnaissance renouvelée régulièrement et au travers de sa recommandation en faveur de l'économie sociale et solidaire le 10 juin 2022, appuyée par une recommandation de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour favoriser son expansion. En déclarant 2012, Année internationale des coopératives, **l'Organisation des Nations Unies a reconnu au plus haut niveau la pertinence du modèle coopératif** et sa contribution aux objectifs de développement économique et social mondiaux. Dans une résolution de novembre 2023, elle appelle les gouvernements à soutenir et à renforcer les écosystèmes entrepreneuriaux coopératifs pour contribuer à l'accélération de l'Agenda 2030 et à la proclamation d'une **Année internationale des coopératives en 2025**. Cette résolution fait écho à celle du 18 avril 2023 sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable.

Au niveau européen, les entreprises coopératives sont reconnues depuis le Traité de Rome dans son article 58 et disposent d'un corpus de textes qui reconnaissent leurs spécificités : communication de la Commission européenne (2004), directive du Conseil de l'Union européenne (2003), arrêt de la Cour de Justice de l'UE (2011), et plus récemment, la recommandation de la Commission (novembre 2023) invitant les États membres à élaborer des stratégies globales pour l'économie sociale.

5.

COOP FR, LA VOIX DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES FRANÇAISES

Organisation représentative du mouvement coopératif français, Coop FR, les entreprises coopératives est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901, au service de ses membres, les différentes fédérations professionnelles et organisations coopératives.

Créée en 1968 sous le nom de Groupement national de la coopération (GNC) dans une recherche de rassemblement de tous les mouvements coopératifs, elle est **un lieu de concertation sur le modèle coopératif et a pour mission sa promotion et la reconnaissance de ses spécificités.**

Coop FR est **un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics**, notamment au sein du Conseil supérieur de la coopération et des instances de l'économie sociale et solidaire, dont elle est l'une des composantes.

Elle est membre de l'**Alliance coopérative internationale (ACI)** et de l'organisation européenne **Cooperatives Europe**. Elle adhère à la Déclaration sur l'identité coopérative de l'ACI et aux 7 principes coopératifs qui définissent les lignes directrices des coopératives du monde entier.

Elle est membre fondateur d'**ESS France** qui regroupe toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire : coopératives, associations, mutuelles, fondations et sociétés de droit commercial de l'ESS.

LES MEMBRES DE COOP FR



MÉTHODOLOGIE

Périmètre coopératif :

Le périmètre coopératif tel que défini par Coop FR prend en compte :

- les entreprises sous statut coopératif,
- les groupes coopératifs constitués d'un ensemble de coopératives,
- les entreprises contrôlées par une ou un ensemble de coopératives (SA contrôlées par une ou plusieurs coopératives à hauteur de plus de 50% du capital et des votes). Par ailleurs, les groupes coopératifs constitués d'un ensemble de coopératives sont considérés comme une seule coopérative.

Le périmètre utilisé dans cette publication inclut les coopératives, mais aussi leurs membres (lorsque les sociétaires sont des entreprises) et leurs filiales : il s'agit du « **périmètre social** » des coopératives, qui permet de rendre compte de manière plus élargie de leur impact économique et social dans les territoires. Il complète le périmètre de l'économie sociale et solidaire observé par l'Observatoire national de l'ESS qui prend en compte le « cœur coopératif ».

En effet, coopérative « mère », entreprises associées et filiales forment un ensemble cohérent regroupant des structures complémentaires. Au cours des éditions, le périmètre de certaines coopératives a pu évoluer afin de prendre en compte cet ensemble.

D'un point de vue financier, juridique et en matière d'emploi, les liens de responsabilité entre les coopératives et leurs filiales sont forts : ils justifient l'application du « périmètre social » permettant de calculer un chiffre d'affaires et un nombre d'emplois salariés consolidés.

CRÉDITS

L'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'étude des données du Panorama des entreprises coopératives, est un dispositif de mesure et de suivi de l'ESS en France et dans les régions. Le réseau s'organise autour de l'Observatoire national de l'ESS (ONESS), porté par ESS France et des Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) animés par les CRESS.

Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les observatoires s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires afin d'assurer des prestations d'études, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS (réseaux, fédérations, entreprises) que pour les pouvoirs publics.

> ess-france.org

> [@ESS_France](https://twitter.com/ESS_France)

Crédits photos

En couverture,
de gauche à droite :
Scic HLM Le COL,
rencontre habitat
participatif ; Coopérative
agricole EMC2 ;
KRYG GROUP, coopérative
de commerçants ;
Lille Bike, CAE Optéos ;
Scop Koateco ;
La Louve, coopérative
de consommateurs.
Editorial, page 3 :
©Alain Bujak
pour le Crédit Coopératif,
Jérôme Saddier
Bastien Sibille, Coop FR
En pages intérieures :
Dominique Chargé,
La Coopération Agricole ;
La Louve, coopérative
de consommateurs ;
Eva Mellot, coopérative
d'artisans Triangle ;
Reine Groshény, coopérative
de consommateurs
Coop Atlantique, et
Gaëlla Michel, responsable
Action Conso ;
Scic HLM Le COL, rencontre
habitat participatif ;
Scop Koateco ;
Lille Bike, CAE Optéos ;
Les Pipistrelles de
la Durance, coopérative
HLM ; La Maison Familiale
de Provence ;
Scic Bien Commun
Dominique Pautrat,
La Coopérative Welcoop.

Conception graphique

& mise en page
par la Scop **Terre-Lune**
> www.terre-lune.com

Témoignages recueillis

par la Scop **La Navette**
> www.la-navette.net

Impression

par la Scop I.CO. Imprimerie
> www.icoimprimeriedijon.com



LES ENTREPRISES
COOPÉRATIVES

76, rue Saint-Lazare – 75009 Paris

Tél. : 01 42 93 59 59

contact@entreprises.coop

www.entreprises.coop



Coop FR fait partie
du mouvement coopératif mondial

